

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1018

15 mai 2009

SOMMAIRE

ABM Energy S.A.	48855	JP Commercial VI S.à r.l.	48838
ABM Network Investments S.A.	48856	Lidl Belgium Gmbh & Co.KG	48852
Adeline Place Real Estate S.A.	48820	Lion/Katsu Investments S.à r.l.	48852
A.J.T. S.à.r.l.	48856	Livaco S.A.	48839
AMCI Worldwide S.à r.l.	48854	L Select	48861
Andreosso Carrelages	48848	Luxair Re S.A.	48843
Ansbacher Group Holdings Limited	48837	Marine Trade S.A.	48861
Archester Sàrl	48839	Mausen & Fils travaux et services agricoles	48859
Artefac 136 Sàrl	48846	Mirabaud Bonds	48859
ARTEMIS Information Management	48840	Mirabaud Equities	48858
Assfinar S.A.H.	48841	Mirabaud Fund Management S.A.	48858
AVVB Lux S.à r.l.	48857	Nova Luxembourg Investments S.à r.l. ...	48840
Axapem S.à r.l.	48844	Orifer S.A.	48857
Bata Brands S.à r.l.	48849	Partners Group Global Value SICAV	48860
BJ Services Company Canada S.à.r.l.	48848	Patris II S.à r.l.	48850
BJ Services International S.à r.l.	48852	Pemgroup Lux S.A.	48846
Blumenthal	48841	Phoenix R.E. S.à r.l.	48860
Bonnefont S. à r.l.	48849	Plan X S.à r.l.	48860
cominvest Asset Management S.A.	48855	Pointe Allegre Investissements S.A.	48844
Compar Invest S.A.	48849	Pointe Allegre Investissements S.A.	48845
Crescent Euro Self Storage Investments S.à r.l.	48853	Portolux-Constructions S.à r.l.	48850
Danio Invest S.A.	48838	Recticel Ré S.A.	48841
Eagle JV S.à r.l.	48853	Rosh Trust International Holding S.A. ...	48837
Famil Deco S.à r.l.	48843	S Alpha S.à r.l.	48821
Felix L.C.S. S.A.	48840	S.u.P. Aries SICAV-FIS	48838
Finpic S.A.	48845	Telcom GIE	48864
FR Luxco Canada S.à r.l.	48856	Tempo - Team Luxembourg S.A.	48854
Goodman APP 1&2 (Lux) S.à r.l.	48837	TNS Luxembourg Alpha S.à.r.l.	48846
Goodman APP 4, 5 & CdV (Lux) S.à r.l.	48818	TNS Luxembourg Beta S.à r.l.	48853
H&F Luxembourg 1 S.à r.l.	48844	Tournelle Property S.A.	48839
HMP Beratungsgesellschaft für Telekom- munikations- und Sicherheitssysteme GmbH	48818	Value Secondary Investments Manage- ment S.A.	48854
John Gallow S.A.	48859	WELL-BEING Holding S.A.	48845
		Winam Investment S.A.	48857

Goodman APP 4, 5 & CdV (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 105.369.

—
EXTRAITS

En date du 9 avril 2009, Goodman APP Holdings (Lux) Sàrl, l'associé unique a transféré son siège social du 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Craig Williamson
Mandataire

Référence de publication: 2009055309/15.

(090064391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

HMP Beratungsgesellschaft für Telekommunikations- und Sicherheitssysteme GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4032 Esch-sur-Alzette, 5, rue Bessemer.

R.C.S. Luxembourg B 50.015.

—
Im Jahre zweitausendneun, am dreiundzwanzigsten April.

Vor Uns Maître Léon Thomas genannt Tom METZLER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg,

SIND ERSCHIENEN:

1) Herr Robert FERRY, Diplomingenieur, geboren in Diekirch, am 6. Oktober 1932, wohnhaft in L-4032 Esch-sur-Alzette, 5, rue Bessemer;

2) Herr Günter HERZ, Kaufmann, geboren in Trier (Deutschland), am 9. Juni 1942, wohnhaft in D-56072 Koblenz, 32, Trierer Strasse;

3) Herr Georg MOOSMANN, Diplomingenieur, geboren in Schramberg (Deutschland), am 7. April 1948, wohnhaft in D-77654 Offenburg, Anton-Fendrich-Strasse, 5;

4) Herr Frank MAITRY, Diplomingenieur, geboren in Luxemburg, am 18. März 1964, wohnhaft in L-1913 Luxembourg, 28, rue Leandre Lacroix.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchten ihre Erklärungen folgendermaßen zu beurkunden:

I.- Die Komparenten sub 1) - 3) sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "HMP BERATUNGSGESELLSCHAFT FÜR TELEKOMMUNIKATIONS- UND SICHERHEITSSYSTEME GmbH", mit Sitz in L-4032 Esch-sur-Alzette, 5, rue Bessemer, gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 10. Januar 1995, veröffentlicht im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 208 vom 11. Mai 1995, deren Statuten abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 26. September 1995, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 621 vom 6. Dezember 1995 und gemäß Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 19. Dezember 1996, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 169 vom 7. April 1997.

II.- Das Gesellschaftskapital beträgt LUF 800.000.- (achthunderttausend Luxemburger Franken) eingeteilt in 800 (achthundert) Anteile von je LUF 1.000.- (eintausend Luxemburger Franken) voll eingezahlt.

Diese Anteile gehören den Gesellschaftern wie folgt:

1) Herrn Robert FERRY vorbenannt, zweihundertvierzig Anteile	240
2) Herrn Günter HERZ, vorbenannt, dreihundertzwanzig Anteile	320
3) Herrn Georg MOOSMANN, vorbenannt, zweihundertvierzig Anteile	240
Total: achthundert Anteile	800

III.- Alsdann nehmen die Gesellschafter welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, und welche an Platz und Stelle der ausserordentlichen Generalversammlung handeln, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen das Gesellschaftskapital von achthunderttausend Luxemburger Franken (LUF 800.000,-), in Euro umzuwandeln, zum festgesetzten Umwandlungswert von einem Euro (EUR 1,-) für vierzig Komma dreitausenddreihundertneunundneunzig Luxemburger Franken (LUF 40,3399), so dass das Gesellschaftskapital ab jetzt neunzehntausendachthundert-einunddreißig Komma achtundvierzig Euro (EUR 19.831,48) beträgt.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen das Gesellschaftskapital um einen Betrag von einhundertachtundsechzig Komma zweiundfünfzig Euro (EUR 168,52) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von neunzehntausendachthunderteinunddreißig Komma achtundvierzig Euro (EUR 19.831,48) auf zwanzigtausend Euro (EUR 20.000,-) zu bringen, ohne Ausgabe von neuen Gesellschaftsanteilen, sondern durch Erhöhung des Nominalwertes auf fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) der schon bestehenden Gesellschaftsanteilen.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen das Gesellschaftskapital um sechstausend Euro (EUR 6.000,-) von seinem derzeitigen Betrag von zwanzigtausend Euro (EUR 20.000,-) eingeteilt in achthundert (800) Geschäftsanteile mit einem Nominalwert von jeweils fünfundzwanzig (EUR 25,-) auf einen Betrag von sechsundzwanzigtausend Euro (EUR 26.000,-) eingeteilt in eintausendvierzig (1.040) Geschäftsanteile mit einem Nominalwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), durch Ausgabe von zweihundertvierzig (240) neuen Anteilen mit einem Nominalwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), welche mit denselben Rechten und Verpflichtungen wie die bestehenden Anteile verbunden sind.

Diese zweihundertvierzig (240) zusätzlichen Anteile wurden gezeichnet und voll eingezahlt durch den hier anwesenden und dies annehmenden Herrn Frank MAITRY, Diplomingenieur, geboren in Luxemburg, am 18. März 1964, wohnhaft in L-1913 Luxemburg, 28, rue Leandre Lacroix, welchen die drei augenblicklichen Gesellschafter ausdrücklich erklären in ihrem eigenen Namen und im Namen der Gesellschaft als neuen Gesellschafter anzunehmen.

Vierter Beschluss

Aufgrund der vorhergehenden Kapitalerhöhungen, welche die Gesellschafter bekennen voll eingezahlt zu sein, beschließen dieselben Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut zu geben:

"Das Gesellschaftskapital beträgt sechsundzwanzigtausend Euro (EUR 26.000,-), eingeteilt in eintausendvierzig (1.040) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

Diese Anteile gehören den Gesellschaftern wie folgt:

1. Herrn Robert FERRY, Diplomingenieur, geboren in Diekirch, am 6. Oktober 1932, wohnhaft in L-4032 Esch-sur-Alzette, 5, rue Bessemer, zweihundertvierzig Anteile	240
2. Herrn Günter HERZ, Kaufmann, geboren in Trier (Deutschland), am 9. Juni 1942, wohnhaft in D-56072 Koblenz, 32, Trierer Strasse, dreihundertzwanzig Anteile	320
3. Herrn Georg MOOSMANN, Diplomingenieur, geboren in Schramberg (Deutschland), am 7. April 1948, wohnhaft in D-77654 Offenburg, Anton-Fendrich-Strasse, 5, zweihundertvierzig Anteile	240
4) Herrn Frank MAITRY, Diplomingenieur, geboren in Luxemburg, am 18. März 1964, wohnhaft in L-1913 Luxemburg, 28, rue Leandre Lacroix, zweihundertvierzig Anteile	<u>240</u>
Total: eintausendvierzig Anteile	1.040

Sämtliche Anteile sind voll eingezahlt."

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen Herrn Frank MAITRY, vorbenannt, als zusätzlichen technischen Geschäftsführer der Gesellschaft zu ernennen.

Sie beschließen desweiteren, dass die Gesellschaft rechtsgültig verpflichtet wird durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Geschäftsführern wovon unbedingt eine diejenige eines technischen Geschäftsführers sein muss.

IV.- Die Auslagen, Gebühren, Kosten und Aufwendungen die der Gesellschaft im Zusammenhang mit der vorliegenden Urkunde entstehen, werden auf ungefähr EUR 1.500,- (eintausendfünfhundert Euro) geschätzt.

V.- Die Gesellschafter erwählen Domizil am Sitz der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg-Bonneweg, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erklärung in einer ihnen kundigen Sprache an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben diese Urkunde mit Uns Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Robert FERRY, Günter HERZ, Georg MOOSMANN, Frank MAITRY, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 avril 2009. Relation: LAC/2009/16114. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT, auf stempelfreies Papier dem Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 4. Mai 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009055349/8061/93.

(090064543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Adeline Place Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 145.555.

L'an deux mille neuf, le vingt avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "COFRE SOPARFI S.A.", établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 114270,

ici représentée par Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elle est la seule associée ("Associée Unique") actuelle de la société anonyme "ADELINE PLACE REAL ESTATE S.A.", établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 145555, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 mars 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent mille euros (200.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) à deux cent trente-deux mille euros (232.000,- EUR), par l'émission et la création de deux mille (2.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Souscription et Libération

Les deux mille (2.000) actions nouvellement émises ont été souscrites par l'Associée Unique et libérées par la souscriptrice prédite moyennant versement en numéraire, de sorte que la somme de deux cent mille euros (200.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec ce qui précède, l'Associée Unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (1^{er} alinéa).** Le capital souscrit est fixé à deux cent trente-deux mille euros (232.000,- EUR), représenté par deux mille trois cent vingt (2.320) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille six cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'Associée Unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERES; SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 23 avril 2008. Relation GRE/2009/1556. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 28 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009055311/231/49.

(090064271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

S Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 140.553.

In the year two thousand and eight, on the thirteenth day of August.

Before Maître Holtz, notary, residing in Wiltz, Grand-Duchy of Luxembourg

There appeared:

DH ProjectCo 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law, with registered office at 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number RCS Luxembourg B 136.672 represented by Me Toinon Hoss pursuant to a proxy dated 11th August 2008 ("DH ProjectCo 1"), being the sole shareholder of and holding all twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in "S Alpha S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 21st July 2008 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A). DH ProjectCo 1 holds all shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B). That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Cancellation of all the twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue of the Company followed by the immediate increase of the issued share capital of the Company by the issue of thirteen million two hundred sixty thousand (13,260,000) shares each with a nominal value of one Euro (€1) and a total subscription price of nineteen million eight hundred ninety thousand Euro (€19,890,000) (the "New Shares") to thirteen million two hundred sixty thousand Euro (€13,260,000) by acceptance of the contribution in kind by the existing shareholder of the Company, DH ProjectCo 1 and by Doughty Hanson & Co V Nominees 1G, a company incorporated under the laws of England with registered office at 45 Pall Mall, London SW1 Y5JG, and registered with the Companies House under number 06052783 ("Nominees 1 G"), of a total of thirty eight thousand five hundred forty seven (38,547) shares in Friction Holdings A/S, a company incorporated under the laws of Denmark, having its registered office at Lautrupsgade 7, 2100 Copenhagen, registered with the Danish Commerce and Companies Agency under number 3155122 ("Friction Holding A/S") against the issue of twelve million three hundred and six thousand four hundred seventy six (12,306,476) New Shares in the Company to DH ProjectCo 1 and of nine hundred fifty-three thousand five hundred twenty-four (953,524) New Shares in the Company to Nominees 1G; approval of the valuation of the contribution in kind at nineteen million eight hundred ninety thousand Euro (€19,890,000); subscription to the New Shares and payment of the contribution in kind and issue of the New Shares; and allocation of the value of the total contribution for an amount of thirteen million two hundred sixty thousand Euro (€13,260,000) to the issued share capital account, one million three hundred twenty six thousand Euro (€ 1,326,000) to the legal reserve and the balance to the freely distributable share premium account;

2. Consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company;

3. Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company, substantially in the form as attached in the proxies, the proxyholders being however expressly authorised and empowered to make, and agree to, such changes and amendments as deemed appropriate;

Thereafter the following resolutions were passed:

First resolution

It is resolved to reduce the issued share capital of the Company by the cancellation of all existing twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in the Company, the sole shareholder thus entitled to the payment of the nominal value of twelve thousand five hundred Euro (€12,500) of such cancelled shares and immediately thereupon it is resolved to increase the issued share capital of the Company by the issue of thirteen million two hundred sixty thousand (13,260,000) shares each with a nominal value of one Euro (€1) and a total subscription price of nineteen million eight hundred ninety thousand Euro (€19,890,000) (the "New Shares") to thirteen million two hundred sixty thousand Euro (€13,260,000) by acceptance of the contribution in kind by the existing shareholder of the Company, DH ProjectCo 1 and by Nominees 1G, of thirty eight thousand five hundred forty seven (38,547) shares in issue in Friction Holdings A/S, a company incorporated under the laws of Denmark, having its registered office at Lautrupsgade 7, 2100 Copenhagen, registered with the Danish Commerce and Companies Agency under number 3155122 ("Friction Holding A/S") against the issue of twelve million three hundred and six thousand four hundred seventy six (12,306,476) New Shares in the Company to DH ProjectCo 1 and of nine hundred fifty-three thousand five hundred twenty-four (953,524) New Shares in the Company to Nominees 1G, (together the "Subscribers") (the "Contribution in Kind").

The above Contribution in Kind has been the subject of a report of the board of managers of the Company dated 13th August 2008.

The conclusion of such report reads as follows:

"In view of the net asset value of Friction Holding A/S, the Board of Managers considers that the value of the contribution in kind being 38,547 shares in issue in Friction Holdings A/S, amounts to at least EUR 19,890,000 being at least equal to the subscription price of the shares to be issued by the Company (13,260,000 shares for a total subscription price of € 19,890,000)."

Pursuant to the above, it is resolved to value the Contribution in Kind at nineteen million eight hundred ninety thousand (€ 19,890,000).

There appeared the Subscribers, both represented by Me Toinon Hoss, prenamed, and subscribed to the New Shares as set out above. The New Shares so issued are paid by way of transfer of the Contribution in Kind to the Company.

Proof of the transfer of the Contribution in Kind to the Company was shown to the undersigned notary.

It is resolved to allocate the value of the total Contribution in Kind for an amount of thirteen million two hundred sixty thousand] Euro (€[13,260,000) to the issued share capital account, an amount of one million three hundred twenty-six thousand Euro (€1,326,000]) to the legal reserve and the balance to the freely distributable share premium account.

Second resolution

In order to reflect the resolution above, it is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at thirteen million two hundred and sixty thousand Euro (€13,260,000 divided into thirteen million two hundred sixty thousand (13,260,000) shares with a nominal value of one Euro (1 €) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association."

Third resolution

It is resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company as set forth hereunder.

Amended and Restated Articles of Incorporation of S Alpha S.à.r.l.

Art. 1^{er}. Establishment, Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "S Alpha S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Registered office.

2.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Incorporation.

2.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Managers.

2.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

2.4 In the event that the Board of Managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers.

Art. 3. Duration. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. Object, Purpose. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, convertible bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share Capital. The issued share capital of the Company is set at thirteen million two hundred sixty thousand Euro (€13,260,000) represented by thirteen million two hundred sixty thousand (13,260,000) Shares, each with a nominal value of one euro (€1) each and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Art. 6. Sole Manager, Board of managers.

6.1 The Company is managed by a board of managers (the "Board of Managers" or the "Board", up to four (4) members appointed as a collegiate body by the General Meeting of Shareholders. The members of the Board of Managers (each a "Manager" or a "Board Member", need not be Shareholders. The Board of Managers shall be composed of the number of members determined by the General Meeting of Shareholders (save for the period between one or more resignations and new appointments thereupon) duly recorded in the minutes of such Meeting elected pursuant to the provisions of this Article.

The Board Members are appointed and removed from office by a simple majority decision of the General Meeting of Shareholders pursuant Article 11 which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time and any Manager replaced at any time by a simple majority decision of the General Meeting of Shareholders.

Art. 7. Board proceedings.

7.1 The Board of Managers may elect a chairman.

7.2 The Board of Managers can deliberate or act validly if at least a majority of the Managers is present or represented at a meeting.

7.3 Meetings of the Board of Managers shall be called by the chairman of the Board of Managers or any two Board Members with at least five (5) days prior notice, unless corporate affairs require a shorter notice period or for urgency (down to 12 hours). The convening notice may be waived by the unanimous consent given in writing, by fax or email of all Managers. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

7.4 Meetings of the Board of Managers may be held physically or, in all circumstances, by way of conference call (or similar means of communication which permit the participants to communicate with each other). The Board of Managers may further in all circumstances take decisions by way of unanimous written resolutions. Resolutions in writing approved and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions passed at a Board of Managers' meeting. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by mail, courier, electronic mail or fax.

7.5 Any Board Member may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all Board Members taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any Manager may act at any meeting of Managers by appointing in writing, by fax, or email another Board Member as his proxy. A Board member may represent more than one of his colleagues.

7.6 Decisions of the Board of Managers shall be taken by the favourable votes of the majority of the Board Members present or represented at the relevant meeting.

7.7 The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman of the Board or the chairman of the meeting or by any two Managers, or as may be resolved at the relevant meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the Board or two Managers, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

Art. 8. Board Powers, Binding signatures.

8.1 The Board of Managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of Incorporation to the General Meeting shall be within the competence of the Board of Managers. Vis-a-vis third parties the Board has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles of Incorporation to the General Meeting or as may be provided herein.

8.2 The Company will be bound by the joint signature of any two Board Members or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers or by any two Board Members (including by way of representation).

Art. 9. Board indemnification.

9.1 The Managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

9.2 Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a Manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims,

actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

9.3 No indemnification shall be provided to any Manager or officer:

9.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

9.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

9.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Managers.

9.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

9.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 10. Conflicts. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any Manager or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 11. Shareholder meetings, Shareholder resolutions.

11.1 Each Shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of Shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

11.2 Decisions by Shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law and as set forth herein, in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including (to the extent permitted by law) meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing Shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

11.3 Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

11.4 Meetings shall be called by the Board of Managers by convening notice addressed by registered mail or courier service to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

11.5 In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

11.6 (i) Decisions of the General Meeting shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than half of the corporate capital (including at second call), (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the Shareholders representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital (other than in the case of transnational mergers or like transactions as provided for by law).

11.7 If and for as long as the Company has more than 25 Shareholders, the annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of Meeting on the first Wednesday of the month of June in each year at 13.00 a.m. and for the first time in 2010. If such day, other than a Saturday or a Sunday, is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

Art. 12. Transfer of shares.

12.1 Except as provided for by mandatory provisions of law, any Transfer restrictions set out in the present Articles may be waived by Shareholders representing at least 75% of the Shares issued in the Company.

12.2 Except as otherwise specifically set out in these Articles of Incorporation, any Transfers of Shares (between Shareholders or to Persons other than the Shareholders (the "non-Shareholders")) shall always be subject to, and will be effective and recognised by the Company only if realised in compliance with, the provisions set out in these Articles of Incorporation. Any recognition or inscription of a Transfer of Shares will be subject to compliance with the provisions set out in the present Articles of Incorporation.

12.3 Transfers of Shares shall be subject to the approval of Shareholders representing at least 75 % (three-quarters) of the share capital of the Company (except for Transfers between or to any DH Shareholders, and in any case subject to the provisions of article 12.1).

12.4 Any Transfer of Shares shall in addition as otherwise set out in the present Articles of Incorporation and in particular Article 13, Article 14, Article 15 and Article 16, be subject to the Transferee in each case, in the event a shareholder arrangement (if any) exists at that time, becoming a party to such arrangement.

12.5 Except as expressly approved by a DH Majority, the Shares may not be subject to, and no Shareholder shall create, agree to create, allow to come into being or permit to subsist, any Security Interest over any Shares of the Company.

12.6 Any attempted Transfer, renouncement or creation of interest (including the creation of Security Interest) in violation of the present Articles shall be null and void and shall not be recognised by the Company. Any attempted Transfer, renouncement or creation of interest (including Security Interest) in violation of the present Articles shall trigger such consequences as may be set forth in any shareholder arrangement (if any) existing at that time including the right to DHS (or party nominated by it) to be transferred the relevant Shares held by the Management Shareholder at the Issue Price.

Art. 13. Transfers by management shareholder. Following any Management Shareholder (or as the case may be Management Holder) ceasing for any reason to be employed by any Group Member of the Company without remaining or becoming an employee of any other Group Member of the Company (a "Ceasing Employee"), the relevant Management Shareholder shall, unless otherwise agreed by a DH Majority, shall give or be deemed, within such period as may be set forth in shareholder arrangement (if any) existing at that time (being no more than 75 days from the date of cessation or if sooner from the date the relevant person ceases to be actively involved in the business of any Group Member or ceases to perform duties for any Group Member and irrespective whether such person continues to receive any remuneration) to have given a Transfer Notice at the amount determined under Article 13.3 below in respect of all his Shares (in case the Management Shareholder is a Ceasing Employee) or (in case the Ceasing Employee is a Management Holder) that proportion of the Shares the Management Shareholder holds for or in relation to the relevant Management Holder.

13.1 If at any time any Person (whether or not a Management Holder or Management Shareholder) is given or gives notice of termination of employment or ceases for whatever reason to be a director or employee of any Group Member without remaining or becoming an employee of any other Group Member (also a "Ceasing Employee") and at any time thereafter becomes a holder of Shares (or any rights or interest therein, including through a Management Shareholder) in the Company by virtue of any rights of interests acquired by him whilst he was such director or employee, he (or as the case may be the relevant Management Shareholder holding the relevant Shares) shall thereupon be bound and shall be deemed to give a Transfer Notice in respect of the Shares (or rights or interests therein) in the amount determined under Article 13.3. and the provisions of this Article 13 shall apply.

13.2 Subject to Article 13.3, on receipt (or deemed receipt) by the Company of a Transfer Notice pursuant to the above the Company shall be entitled to allocate the Shares for Sale (or as the case may be the rights or interest therein) at the price referred to in Article 13.3:

13.2.1 to a trust or scheme which will hold such Shares or rights therein as the case may be for the benefit of a replacement manager or the employees with the agreement of a DH Majority; or

13.2.2 otherwise as resolved by the Board.

13.3 The amount at which any Shares (or rights or interest therein) shall be offered under this Article 13 shall be:

13.3.1 in the case of a Ceasing Employee who

13.3.1.1 dies,

13.3.1.2 one who retires for reasons of incapacity or retirement at a normal retirement age,

13.3.1.3 is employed by a company or business which leaves the Company Group,

13.3.1.4 is certified by the Board to have been made redundant; or

13.3.1.5 is dismissed or resigns by the company which employs him but is determined by the Board, at its sole discretion, (after consultation with the Management Representative) to be a person who is a "Good Leaver", (a "Good Leaver") the Fair Value thereof or, if higher, the Issue Price;

13.3.2 in any other case of a Ceasing Employee (a "Bad Leaver") at the following amounts or such higher amount (not being in excess of the Fair Value thereof) as the Board of Managers has agreed:

13.3.2.1 if the Transfer Notice is given (or deemed given) on or before the second anniversary of the Relevant Date, the Issue Price;

13.3.2.2 if the Transfer Notice is given between the second and third anniversaries of the Relevant Date, at 50 per cent of the Fair Value thereof or (if higher) the Issue Price;

13.3.2.3 if the Transfer Notice is given between the third and fourth anniversaries of the Relevant Date, at 75 per cent of the Fair Value thereof or (if higher) the Issue Price;

13.3.2.4 if the Transfer Notice is given on or after the fourth anniversary of the Relevant Date at the Fair Value thereof or (if higher) the Issue Price.

13.4 If the Management Shareholders or Management Holders hold any securities in the Company other than Shares, the provisions above shall apply mutatis mutandis.

Art. 14. Drag Along.

14.1 If DH Shareholders wish to

14.1.1 sell all of their Shares and have jointly found a bona fide arm's length Third Party purchaser (a "Drag Purchaser") and agreed terms for the sale to such purchaser of the Shares of all the Shareholders in the Company; or

14.1.2 sell part of their Shares and have found a bona fide arm's length Third Party purchaser (also a "Drag Purchaser") and agreed terms for the sale to such purchaser of a pro-rata number of the Shares of all the Shareholders (other than the DH Shareholders),

then, on receipt of not less than five (5) Business Days written notification of such fact, each Shareholder (and as applicable Management Holders) other than the DH Shareholders will be required to accept the corresponding offer from the Drag Purchaser at the same price and on the same terms and conditions as agreed with the DH Shareholders (save that any Shareholder, receiving a Drag Notice will only give customary warranties as to title) and the Shareholders waive all rights of pre-emption or veto in respect of such Sale and analogous rights under the Articles or under any shareholder arrangement (if any) or otherwise for the purposes of the acceptance of such sale of Shares and irrevocably appoint the Company as their attorney to effect such Sale.

Art. 15. Tag Along. No transfer of any Shares may be made by any DH Shareholder to any Third Party unless the Person acquiring them (the "Acquiror") has made an offer to all Shareholders to acquire the same percentage of their Shares as is being transferred by the DH Shareholders at the same price and on the same terms and conditions as has been offered to the DH Shareholders.

Art. 16. Change of control. No transfer of any Shares may be made by DH Shareholders if such transfer would give rise to a Change of Control unless the person to whom such Shares are transferred offers to acquire all Shares held by all the Shareholders (other than the DH Shareholders) at the price at which such transfer is to be made on the same terms and conditions (save that Shareholders will only give customary warranties as to title).

Art. 17. Information shareholders. The financial statements are at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company. Shareholders shall further be provided such information as provided for by law and as may be set forth in any shareholder arrangement (if any).

Art. 18. Accounting year, Auditor.

18.1 The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of the same year, except for the first accounting year of the Company which shall begin on the date of incorporation and end on 31st December 2009.

18.2 Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Board of Managers.

18.3 The operations of the Company shall, if the Company counts more than 25 shareholders be subject to the supervision of a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the General Meeting of Shareholders for a period ending at the date of the next annual General Meeting of Shareholders. The statutory auditor in office may be removed at any time by the General Meeting of Shareholders with or without cause. In the case the thresholds set by law as to the appointment of an independent auditor are met, the accounts of the Company shall be supervised by an independent auditor (réviseur d'entreprises).

Art. 19. Distributions.

19.1 Out of the net annual profits of the Company an amount equal to five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

19.2 The balance may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders.

19.3 Interim dividends may be decided upon by the General Meeting of Shareholders on the basis of statements of accounts prepared by the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to unavailable reserve(s) to be established by law.

19.4 The share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders. The General Meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 20. Liquidation of the Company.

20.1 In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the board of managers then in office who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Law of 1915.

20.1.1 Once all debts, charges and liquidation expenses have been met (or duly provided or provisioned for), any balance resulting shall be paid to the Shareholders.

Art. 21. Sole shareholder. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 22. Definitions.

Affiliate	Means with respect to any Person, any other Person that, directly or indirectly through one or more intermediaries, controls, or is controlled by, or is under common control with, such Person; any collective investment scheme organised by that Person (or an Affiliate thereof) the investments of which are directed by that Person; or any partner, officer, employee of that Person (or Affiliate thereof); and any investment fund organised by that Person for the benefit of its partners, officers or employees or their dependents and in relation to a DH Shareholder, any person who is a partner in any DH Shareholder (or Affiliate thereof) or an Affiliate of such a Person or any successor trustee or nominee for, or any company controlled by one or more of the DH Shareholders or the entities controlling such DH Shareholders and DH S
Articles of Incorporation	Means the present Articles of Incorporation of the Company
Change of Control	Means the occurrence in relation to a body corporate, if a Third Party (other than an Affiliate of that body corporate) acquires more than 50% of the shares issued by that body corporate, or more than 50% of the voting rights for the purpose of a meeting of the members of that body corporate and will arise in the case of the Company if the DH Shareholders or their Affiliates cease to hold at least 50% of the Shares
DH	Means Doughty Hanson & Co Managers Limited a company incorporated under the laws of England and Wales with registered office located at 45 Pall Mall, London, SW1Y 5JG, and registered under number 03015047 (or any successor thereof)
DH Majority	Means DH Shareholders holding a simple majority of the Shares held by the DH Shareholders
DH Shareholder	Means any of DH N and IG Nominees and any Affiliate of DH, DHS or IG Nominees holding Shares and having signed a deed of adherence or like document for the purposes of acceding to a shareholder arrangement (if any) as a DH shareholder
DHS	Means DH ProjectCo 1 S.à.r.l. (RCS B 136.672)
Fair Value	Means in relation to Shares a value determined by the Company's auditors from time, who shall act as experts not as arbitrators and whose fees shall be met as determined by the Company acting reasonably and who shall value the Shares on the basis of a willing buyer and a willing seller without discount for any minority holding and taking account of the dividend entitlement of Shares
General Meeting	Means the general meeting of Shareholders of the Company (or as the case may be to the extent permitted by law, written resolution of the Shareholders)
Group	Means the Company and its subsidiary undertakings from time to time and "Group Member" shall have the corresponding meaning
IG Nominees	Means Doughty Hanson & Co V Nominees 1G Limited
Issue Price	Means the amount paid up or deemed to be paid up on any Shares, (including any premium paid or deemed paid at the date of its issue whether or not such sums are paid by the holder of the Shares,) or where Shares are acquired by acquisition the price paid by the acquiror; and means with respect to the price to be considered at the issue of the Shares, one point fifty euro (€1.5);
Management Holders	Means an individual holder of shares or other interest in a Management Shareholder (or any corporate entity that holds and interest in a Management Shareholder) or holder of interest or other rights in Shares otherwise (including any beneficial holding, ownership or right) (and such persons who are qualified as "Managers" in any deed of adherence or otherwise in the event of a shareholder arrangement (if any))

Manager Representative	Means other person as may be specified in writing to the Company from time to time by Management Holders holding a majority in Management Shareholder's shares
Person	Means any individual or any legal entity of any nature whatsoever
Relevant Date	Means the date on which the relevant Management Holder has acquired interest in the Shares
Sale	Means (i) the Sale Transfer of any interest in the Shares of the Company to any Person or group (whether in one transaction or a series of transactions) not being DH N or an Affiliate of DH N resulting in that Person or group alone or together with Persons acting together holding the right to exercise 50% or more of the voting rights at any general meeting of the Company; or (ii) the Sale Transfer (other than from one wholly owned subsidiary to another or from or to the Company to or from the wholly owned subsidiary) of substantially the whole of the undertaking, assets and property of the Group
Security Interest	Means any mortgage, charge, pledge, lien, encumbrance, hypothecation or assignment or any other agreement or arrangement having the effect of conferring security
Shareholder arrangement	Means any shareholders or like agreement or contract between Shareholders of the Company and the Company provided that the DH Shareholders are a party thereto, which may exist at the relevant time, if any
Shareholders	Means the holders of Shares
Shares	Means all the shares in issue on the Company regardless of classes
Shares for Sale	Shares for which a transfer notice is deemed given under article 13
Third Party	Means a person who is not Shareholder or an Affiliate of any Shareholder
Transfer	Means any transfer of one or more Shares or any direct, indirect or legal or beneficial right or interest therein in any manner whatsoever including by way of a sale, disposal, transfer, pledge, encumbrance of any kind, charge, assignment or otherwise; and to Transfer, Transferring or Transferred, Transferable shall be construed accordingly
Transferee	Means the Person to whom Shares are being Transferred

Art. 23. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the Shareholders refer to the relevant legislation.

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The Company is currently the sole owner of four hundred sixty one thousand four hundred fifty three (461,453) shares of Friction Holding A/S, out of a total of five hundred thousand (500,000) shares being thus 92.29% of the entire issued share capital of Friction Holding A/S. Because of the Company has through the Contribution in Kind received further thirty eight thousand five hundred forty seven shares of Friction Holding A/S, a company incorporated under the laws of Denmark, member state of the European Union, which together with the shares already held by the Company in Friction Holding A/S represent 100% of the issued share capital of Friction Holding A/S, the parties refer to article 4-2 of the law dated 29 November 1971 which provides for a capital duty exemption.

The costs, expenses, fess and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about 5.500 EURO.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le treizième jour du mois d'août.

Pardevant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

DH ProjectCo 1 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, avec siège social à 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 136.672, représentée par Me Toinon Hoss, en vertu d'une procuration datée du 11 août 2008 ("Pro-

jectCo 1"), étant l'associé unique et détenant toutes les douze mille cinq cents (12,500) parts sociales en émission dans "S Alpha S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée avec siège social à 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée le 21 juillet 2008 par acte du notaire Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

(A). DH ProjectCo 1 détient toutes les parts sociales en émission dans la Société, de sorte que toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B). Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

1. Annulation de toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises par la Société immédiatement suivie par une augmentation immédiate du capital social de la Société par l'émission de treize million deux cent soixante mille (13.260.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (€1) chacune et un prix de souscription total de dix-neuf million huit cent quatre-vingt dix mille euro (€19.890.000) (les "Parts Sociales Nouvelles") à treize million deux cent soixante mille euros (€13.260.000) par l'acceptation de l'apport en nature par l'associé actuel de la Société, DH ProjectCo 1 et par Doughty Hanson & Co V Nominees 1G, une société constituée selon le droit anglais, avec siège social au 45 Pall Mall, London SW1 Y5JG, inscrite au Companies House sous le numéro 06052783 ("Nominees 1G") d'un total de trente-huit mille cinq cent quarante sept (38.547) parts sociales en émission dans Friction Holdings A/S, une société établie sous le droit danois, ayant son siège social à Lautrupsgade 7, 2100 Copenhagen, enregistrée auprès de l'Agence Danoise de Commerce et des Sociétés sous le numéro 3155122 ("Friction Holdings A/S") contre l'émission de douze million trois cent six mille quatre cent soixante seize (12.306.476) Parts Sociales Nouvelles dans la Société à DH ProjectCo 1 et de neuf cent cinquante-trois mille cinq cent vingt-quatre (953.524) Parts Sociales Nouvelles dans la Société à Nominees 1 G; approbation de l'évaluation de l'apport en nature à dix-neuf million huit cent quatre-vingt dix mille euro (€ 19.890.000); souscription aux Parts Sociales Nouvelles et paiement de l'apport en nature et émission des Parts Sociales Nouvelles; et affectation de la valeur totale de l'apport pour le montant de treize million deux cent soixante mille (€13.260.000) au compte de capital social émis, un million trois cent vingt-six mille euros (€1.326.000) à la réserve légale et le solde au compte prime d'émission librement distribuable;

2. Modification consécutive de l'article 5 des statuts;

3. Modification et refonte des statuts de la Société, substantiellement dans la forme telle qu'attachée aux procurations, les détenteurs de procurations étant cependant expressément autorisés et habilités à prendre et accepter de tels changements et modifications qui seraient nécessaires;

Ensuite, les résolutions suivantes ont été passées:

Première résolution

Il a été décidé de diminuer le capital émis de la Société par l'annulation de la totalité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises dans la Société, l'associé unique est alors en droit de recevoir paiement de la valeur nominale de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) de ces parts sociales annulées et tout de suite après il a été décidé d'augmenter le capital social émis de la Société par l'émission de treize million deux cent soixante mille (13.260.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (€1) chacune et un prix de souscription total de dix-neuf million huit cent quatre-vingt dix mille euro (€19.890.000) (les "Nouvelles Parts Sociales") à treize million deux cent soixante mille euros (€13.260.000) par l'acceptation de l'apport en nature par l'associé actuel de la Société, DH ProjectCo 1, et par Nominees 1 G de trente-huit mille cinq cent quarante-sept (38.547) parts sociales en émission dans Friction Holdings A/S, une société établie sous les lois du Danemark, ayant son siège social à Lautrupsgade 7, 2100 Copenhagen, enregistrée auprès de l'Agence Danoise de Commerce et des Sociétés sous le numéro 3155122 ("Friction Holding A/S") contre l'émission de douze million trois cent six mille quatre cent soixante-seize (12.306.476) Parts Sociales Nouvelles dans la Société à DHProjectCo 1 et de neuf cent cinquante-trois mille cinq cent vingt-quatre (953.524) Parts Sociales Nouvelles dans la Société à Nominees 1 G (ensemble, les "Souscripteurs") (l'"Apport en Nature").

L'Apport en Nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport du conseil de gérance de la Société daté du 13 août 2008.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

"Au vu de la valeur nette des avoirs de Friction Holding A/S, le Conseil de Gérance considère que la valeur de l'apport en nature, à savoir 38.547 parts sociales émises dans Friction Holding A/S, est au moins égale à EUR 19.890.000, étant au moins égal au prix de souscription des parts sociales à émettre dans la Société (13.260.000 parts sociales pour un prix de souscription total de € 19.890.000)".

Suite à ce qui précède, il est décidé d'évaluer l'Apport en Nature à dix-neuf million huit cent quatre-vingt dix mille euro (€ 19.890.000).

Ont comparu les Souscripteurs, représentés par Me Toinon Hoss, prénommée, et ont souscrit aux Parts Sociales Nouvelles tel que mentionné ci-dessus. Les Parts Sociales Nouvelles ainsi émises sont payées par transfert à la Société de l'Apport en Nature.

Preuve du transfert de l'Apport en Nature a été donnée au notaire soussigné.

Il a été décidé d'affecter la valeur totale de l'apport en nature pour le montant de treize million deux cent soixante mille (€13.260.000) au compte de capital social émis, un million trois cent vingt-six mille euros (€1.326.000) à la réserve légale et le solde au compte prime d'émission librement distribuable.

Deuxième résolution

Afin de refléter la résolution ci-dessus, il a été décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

"Le capital social émis de la Société est fixé à treize million deux cent soixante mille euro (€13.260.000) représenté par treize million deux cent soixante mille trois (13.260.000) parts sociales avec une valeur nominale de un euro (€1) chacune. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification de ces statuts."

Troisième résolution

Il a été décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société comme suit.

Statuts Modifiés et Coordinés de S Alpha S.à.r.l.

Art. 1^{er}. Etablissement, Dénomination. Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "S Alpha S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

2.2 Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

2.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

2.4 Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, toute société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, instruments de dettes et autres titres de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, d'obligations convertibles ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y inclus verticalement ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à treize million deux cent soixante mille euros (€13,260,000) divisé en treize million deux cent soixante mille (13,260,000) Parts Sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune et ayant de tels droits et obligations que précisés dans les présents Statuts.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Gérant, Conseil de gérance.

6.1 La Société est administrée par un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance" ou le "Conseil") d'au plus quatre (4) membres nommés comme entité collégiale par l'Assemblée Générale des Associés. Les membres du Conseil de Gérance (chacun un "Gérant" ou un "Membre du Conseil") ne sont par nécessairement des actionnaires. Le Conseil de Gérance sera composé par un nombre de membres déterminé par l'Assemblée Générale des Associés (sauf pour la période entre une ou plusieurs résignations et de nouvelles désignations qui y suivent) dûment enregistrés dans les procès-verbaux d'une telle Réunion élus suivant les dispositions de cet Article.

Les Membres du Conseil sont nommés et révoqués par l'Assemblée Générale des Associés en accord avec l'Article 11 qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à majorité simple. Si aucun terme n'est prévu, les Gérants sont en fonction pour une durée indéterminée. Les Gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motif (ad nutum) et à tout moment et tout Gérant peut être remplacé par une décision prise à majorité simple par l'Assemblée Générale des Associés.

Art. 7. Procédure du conseil.

7.1 Le Conseil de Gérance peut élire un président.

7.2 Le Conseil de Gérance peut prendre une décision ou agir valablement si au moins la majorité des Gérants est présent ou est représenté à une réunion.

7.3 Les réunions du Conseil de Gérance doivent être convoquées par le président du Conseil de Gérance ou deux Membres du Conseil au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf si les affaires de la Société rendent nécessaires un délai plus court ou en cas d'urgence (aussi court que 12 heures). Il peut être renoncé à la convocation par le consentement unanime de tous les Gérants donné par écrit, par fax ou par email. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions individuelles qui se tiennent en des temps et lieux prévus dans une liste préalablement adoptée par une résolution du Conseil de Gérance.

7.4 Les Réunions du Conseil de Gérance peuvent se tenir physiquement ou, en toutes circonstances, par voie de conférence téléphonique (ou autre moyen de communication qui permet aux participants de communiquer entre eux). Le Conseil de Gérance peut en outre en toutes circonstances prendre des décisions par des résolutions écrites unanimes. Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les Gérants ont le même effet que les résolutions passées à une réunion du Conseil de Gérance. Dans de tels cas, des résolutions ou des décisions doivent se prendre de manière expresse, formulées soit par écrit en circulaire, transmises par courrier, courriel ou fax.

7.5 Tout Membre du Conseil de Gérance peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication qui permet à tous les membres qui participent à la réunion de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation personnelle. Tout Gérant peut nommer un autre Membre du Conseil comme son mandataire par écrit, par fax ou par courrier. Un Membre du Conseil peut représenter plus d'un de ses collègues.

7.6 Les décisions du Conseil de Gérance se prennent par vote favorable de la majorité des Membres du Conseil présents ou représentés à la réunion.

7.7 Les procès verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance sont signés par le président du Conseil ou le président de la réunion ou par deux Gérants, ou comme cela a été décidé à la réunion en cause. Des copies ou des extraits de ces procès verbaux pouvant être produits dans des procédures judiciaires ou autrement sont signées par le président du Conseil ou par deux Gérants, ou comme cela a été décidé à la réunion en cause ou à toute réunion ultérieure.

Art. 8. Pouvoirs des gérants, Signatures engageantes.

8.1 Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour conduire les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration qui entrent dans les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil de Gérance. Vis-à-vis de tierces parties, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et toutes opérations relatives à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

8.2 La Société sera engagée par la signature conjointe de deux Membres du Conseil ou par la signature jointe ou simple de toute personne ou personnes auxquelles de tels pouvoirs de signature ont été délégués par le Conseil de Gérance ou par deux Membres du Conseil (y inclus par voie de représentation).

Art. 9. Indemnisation des gérants.

9.1 Les Gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

9.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été Gérant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de Gérant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles, criminelles ou autrement, y compris toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

9.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout Gérant ou fondé de pouvoir:

9.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

9.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

9.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le Conseil de Gérance.

9.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes sera severable, n'affectera aucun autre droit dont un Gérant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être Gérant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les Gérants ou fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

9.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 10. Conflits. Aucun contrat ou transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise est affectée ou invalidée par le fait qu'un ou plusieurs des Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société est intéressé dans, ou est un directeur, Associé, fondé de pouvoir, agent, conseiller ou employé de cette autre société ou entreprise. Tout Gérant ou fondé de pouvoir qui sert comme directeur, fondé de pouvoir ou employé ou autrement dans toute société ou entreprise avec laquelle la Société envisage de contracter ou engager des relations ne va pas, pour cause d'affiliation à une telle société ou entreprise, être privé de considérer et de voter ou d'agir à des fins qui sont en relation avec un tel contrat ou autres affaires.

Art. 11. Droits de vote des associés.

11.1 Chaque Associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

11.2 Les décisions des Associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure permise par la loi) ou lors d'assemblées (dans la mesure permise par la loi) tenues par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication permettant aux Actionnaires participant à l'assemblée de s'entendre et de communiquer mutuellement, la participation par ces moyens étant équivalente à la participation personnelle à de telles assemblées

11.3 Toute assemblée des Associés de la Société valablement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'entière des Associés de la Société. Elle est investie des pouvoirs les plus larges pour commander, exécuter ou ratifier des actes en relation avec les opérations de la Société.

11.4 Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux Associés à l'adresse contenue dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représenté à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

11.5 Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux Associés à leur adresse inscrite dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité tel que prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sous réserve de la satisfaction des exigences de majorité, à la date y précisée). Des résolutions écrites à l'unanimité peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

11.6 (i) Les décisions de l'Assemblée Générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les Associés représentant plus que la moitié du capital social (aussi sur seconde convocation), (ii) Cependant, les décisions concernant une modification des Statuts seront prises par une majorité des Associés représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis (dans le cas d'une fusion transfrontalière les dispositions applicables sont prévues par la loi).

11.7 A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 Associés, une Assemblée Générale annuelle se tiendra en accord avec la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à un autre endroit au Luxembourg comme cela aura été spécifié dans la notification de l'Assemblée le premier mercredi du mois de Juin de chaque année à treize (13) heures et pour la première fois en 2010. Si un tel jour, autre qu'un samedi ou un dimanche, n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant le plus proche.

Art. 12. Transfert de parts sociales.

12.1 Sauf si cela a été précisé autrement dans des stipulations obligatoires de la loi, toute restriction prévue dans les présentes peut être supprimée par les Associés représentant au moins 75 % des Parts Sociales émises par la Société.

12.2 Sauf si cela a été spécifié dans les présents Statuts, tout Transfert de Parts Sociales (entre Associés ou à des personnes autres que les Associés (les "non-Associés")) est toujours soumis à, et ne sera effectif et reconnu par la Société uniquement s'il est en conformité avec les dispositions des présents Statuts. Toute reconnaissance ou inscription de Transfert de Parts Sociales est sujet à conformité aux dispositions des présents Statuts.

12.3 Les Transferts de Parts Sociales sont sujets à l'approbation des Associés représentant au moins 75 % (trois quarts) du capital social de la Société (sauf pour les transferts entre ou vers tout Associé DH, et dans tous les cas soumis à l'article 12.1).

12.4 Tout Transfert de Parts Sociales doit, sauf si cela a été précisé autrement dans les articles 13, 14, 15, 16 des présents Statuts, être sujet à ce que le Cessionnaire dans tous les cas, dans le cas ou un arrangement entre Associés (s'il y en a un) existe à ce moment, puisse devenir partie d'un tel arrangement.

12.5 Sauf s'il a été expressément convenu par une Majorité DH, les Parts Sociales ne sont pas sujets à, et aucun Associé ne devra créer, admettre l'existence ou permettre de subsister, une Sûreté sur une Part Sociale de la Société.

12.6 Toute tentative de Transfert, renonciation ou création d'intérêt (y inclus la création d'une Sûreté) en violation avec les présents Statuts sera nul et ne sera pas reconnu par la Société. Toute tentative de Transfert, renonciation ou création d'intérêt (y compris une Sûreté) en violation des présents Statuts va déclencher des conséquences qui peuvent être reçues dans un arrangement entre Associés (s'il y en a) qui existe à ce moment, inclus de droit de DHS (ou une partie qui est nommée par elle) de transférer les Parts Sociales visées détenues par l'Associé Gestionnaire au Prix d'Emission.

Art. 13. Transferts par l'associé gestionnaire. Si un Actionnaire Gestionnaire (ou le cas échéant le Détenteur Gestionnaire) cesse pour toute raison d'être employé par un Membre du Groupe de la Société sans rester ou devenir un employé d'un autre Membre du Groupe de la Société (un "Employé Cessant"), l'Actionnaire Gestionnaire va, sauf si cela a été accepté autrement par une Majorité DH, donner ou être considérée avoir donné, endéans la période prévue sur l'accord entre associés (s'il y en a) qui peut exister à ce moment (en étant pas plus de [75] jours dès la date de la cessation ou si plus tôt dès la date à laquelle la personne visée cesse d'être activement impliquée dans les affaires d'un Membre du Groupe ou cesse d'exécuter des charges d'un Membre du Groupe et sans respect au fait qu'une telle personne continue de recevoir une rémunération) donner une Notice de Transfert au montant déterminé à l'Article 13.3 ci-dessous en respect de toutes ses Parts Sociales (dans le cas où l'Associé Gestionnaire est un Employé Cessant) ou (si l'Employé Cessant est un Détenteur Gestionnaire) la proportion de ses Parts Sociales que l'Associé Gestionnaire détient en raison ou en relation avec le Détenteur Gestionnaire.

13.1 Si à un moment toute Personne (qui est ou n'est pas un Détenteur Gestionnaire ou un Associé Gestionnaire) reçoit ou donne notification de la fin de son emploi ou cesse d'être pour toute raison d'être un directeur ou un employé d'un Membre du Groupe sans restant ou devenant un employé d'un autre Membre du Groupe (aussi un "Employé Cessant") et à un moment ci-après devient un détenteur de Parts Sociales (ou de tout droit ou intérêt y relatif, inclusivement par un Associé Gestionnaire) dans la Société par voie de tout droit d'intérêt acquis par lui quand il était directeur ou employé, il (ou le cas échéant l'Associé Gestionnaire qui détient les Parts Sociales visées) est dès lors lié et est requis de donner une Notice de Transfert en respect avec ces Parts Sociales (ou droits ou intérêts y dedans) au montant déterminé par l'Article 13.3 et les dispositions de cet Article 13 s'appliquant.

13.2 Conformément à l'Article 13.3, sur réception (ou réception censée) par la Société d'une Notification de Transfert en conformité avec ce qui a été mentionné ci-dessus, la Société est autorisée à allouer les Parts Sociales à la Vente (ou selon le cas des droits ou intérêts y relatifs) au prix tel que défini à l'Article 13.3:

13.2.1 à une fiducie ou un schéma qui va détenir de telles Parts Sociales ou des droits y relatifs selon le cas pour le bénéfice d'un gestionnaire de remplacement ou d'employés avec l'accord de la Majorité DH; ou

13.2.2 autrement décidé par le Conseil.

13.3 Le montant auquel toutes Parts Sociales (ou droits ou intérêts y relatifs) doivent être offertes en relation avec cet Article 13 sera:

13.3.1 dans le cas d'un Employé Cessant

13.3.1.1 qui décède,

13.3.1.2 qui prend sa retraite pour cause d'incapacité ou par prise de retraite à un âge normal,

13.3.1.3 qui est employé auprès d'une société ou une entreprise qui quitte le Groupe de Société,

13.3.1.4 qui est certifié par le Conseil d'avoir été licencié,

13.3.1.5 qui est licencié ou qui démissionne de la Société qui l'emploie mais qui est déterminé par le Conseil, sur sa seule discrétion (après consultation du Représentant du Management) comme une personne étant un "Good Leaver", (un "Good Leaver") la Valeur Equitable de celles-ci ou, s'il est supérieur, le Prix d'Emission;

13.3.2 dans tous les autres cas d'un Employé Cessant (un "Bad Leaver") aux montants suivants ou montant supérieur (n'excédant pas la Valeur Equitable) si cela a été accepté par le Conseil de Gérance:

13.3.2.1 si la Notice de Transfert est donnée (ou considérée être donnée) à la Date Pertinente ou avant le deuxième anniversaire de celle-ci, le Prix d'Emission;

13.3.2.2 si la Notification de Transfert est donnée entre le deuxième et le troisième anniversaire de la Date Pertinente, à 50 pourcent de la valeur équitable de celle-ci ou (si supérieur) au Prix d'Emission;

13.3.2.3 si la Notification de Transfert est donnée entre le troisième et le quatrième anniversaire de la Date Pertinente, à 75 pourcent de la valeur équitable de cette dernière ou (si supérieure) au Prix d'Emission;

13.3.2.4 si la Notification de Transfert est donnée le ou après le quatrième anniversaire de la Date Pertinente à la Valeur Equitable de cette dernière ou (si supérieur) au Prix d'Emission.

13.4 Si les Associés Gestionnaires ou Détenteurs Gestionnaires détiennent quelque garantie que ce soit dans la Société autre que les Parts Sociales, les dispositions susmentionnées s'appliqueront mutatis mutandis.

Art. 14. Drag Along.

14.1 Si les Associés DH souhaitent:

14.1.1 vendre toutes leurs Parts Sociales et ont trouvé en commun un bona fide Acheteur Tierce Partie qui achètera aux conditions de marché (un "Drag Purchaser") et ont convenu des termes de la vente avec un tel acheteur des Parts Sociales de tous les Associés de la Société; ou

14.1.2 vendre partie de leurs Parts Sociales et ont trouvé un bona fide Acheteur Tierce Partie qui achètera aux conditions de marché (également un "Drag Purchaser") et ont convenus des termes de la vente avec un tel acquéreur d'un nombre proportionnel de Parts Social de tous les Associés (autres que les Associés DH)

alors, après réception dans un délai pas inférieur à cinq (5) Jours Ouvrables d'une telle notification écrite, chaque Associé (et le cas échéant les Détenteurs Gestionnaires) autres que les Associés DH devra accepter l'offre correspondante du Drag Purchaser au même prix et aux mêmes termes que ce qu'il a été convenu avec les Associés DH (sauf si un Associé, en considérant une Drag Notice ne donnera que des garanties Habituelles quant au titre) et les Associés renoncent à tout droit de pre-emption ou de veto au regard d'une telle Vente et de droits analogues/similaires selon les statuts ou quelque accord entre associés que ce soit (s'il y en a) ou autrement pour les objectifs de l'accord d'une telle vente de Parts Sociales et nomment irrévocablement la Société comme mandataire pour conclure une telle Vente.

Art. 15. Tag Along. Aucun transfert de Parts Sociales ne peut être fait par un Associé DH vers une Tierce Partie à moins que la Personne les acquérant ("l'Acquéreur") a fait une offre à tous les Associés afin d'acquérir le même pourcentage de leurs Parts Sociales au même prix et selon les mêmes termes et conditions que celles qui ont été offertes aux Associés DH.

Art. 16. Changement de contrôle. Aucun transfert de Parts Sociales ne peut être fait par un Associé DH si un tel transfert donnait lieu à un Changement de Contrôle à moins que la personne à qui de telles Parts Sociales sont transférées offre d'acquérir toutes les Parts Sociales détenues par tous les Associés (autres que les Associés DH) au prix auquel un tel transfert est à faire aux mêmes conditions (sauf si les Associés ne donnent que des garanties habituelles).

Art. 17. Information des associés. Les déclarations financières sont à la disposition des Associés au siège social de la Société. De même, ces informations doivent être pourvues aux Associés tel que prévu par la loi et ainsi que cela peut être stipulé dans tout accord entre associés (s'il y en a).

Art. 18. Année Sociale, Commissaire aux comptes.

18.1 L'année sociale de la Société débutera le 1^{er} Janvier de chaque année et finira le 31 décembre de la même année, excepté pour la première année sociale de la Société qui débutera à la date de la création et finira le 31 décembre 2009.

18.2 Tous les ans à la fin de l'année sociale, les comptes annuels sont dressés par le Conseil d'Administration.

18.3 Les opérations de la Société seront soumises au contrôle d'un réviseur statutaire, qui ne doit pas être un Associé, au cas où la Société compte plus de 25 Associés. Le réviseur statutaire sera élu par l'Assemblée Générale des Associés pour une période finissant à la date de la prochaine Assemblée Générale annuelle des Associés. Le réviseur statutaire en fonction peut être révoqué à tout moment par l'Assemblée Générale des Associés avec ou sans motif. Au cas où le seuil fixé par la loi quant à la nomination d'un réviseur d'entreprises est atteint, les comptes de la Société seront contrôlés par un réviseur d'entreprises.

Art. 19. Distributions.

19.1 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

19.2 Le solde peut être distribué aux Associés par décision prise en assemblée générale des Associés.

19.3 L'assemblée Générale des Associés peut décider de payer des dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance montrant qu'il existe des réserves suffisantes disponible pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

19.4 Le compte de prime d'émission peut être distribué aux Associés par décision prise en Assemblée Générale des Associés. L'Assemblée Générale des Associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 20. Liquidation de la société.

20.1 Lors de la dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit et quelqu'en soit le moment, la liquidation sera faite par des liquidateurs ou par le Conseil de Gérance alors en fonction qui seront dotés des pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la Loi de 1915.

20.1.1 Lorsque toutes les dettes, frais et dépenses de liquidation auront été réglés (ou dûment payés ou provisionnés), tout solde restant sera versé aux Associés.

Art. 21. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 22. Définitions.

Affilié	Signifie à l'égard de toute Personne, toute autre Personne qui directement ou indirectement par le biais d'un ou plusieurs intermédiaires, contrôle ou est contrôlée, ou est sous le contrôle commun de, telle Personne; tout plan d'investissement collectif organisé par cette Personne (ou l'un de ses Affiliés) dont les investissements sont dirigés par cette Personne; ou partenaire, agent, employé de cette Personne (ou Affilié de cette dernière) et tout fond d'investissement organisé par cette personne pour le bénéfice de ses partenaires, agents ou employés ou les membres de leur famille et en relation avec un Associé DH, toute personne qui est associé quelconque d'un Associé DH (ou de l'un de ses Affiliés) ou un Affilié d'une telle Personne ou n'importe quel successeur, curateur ou candidat désigné ou n'importe quelle société contrôlée par un ou plusieurs des Associés DH ou des entités contrôlant ces Associés DH et DH S
Statuts	Signifie les présents Statuts de la Société
Changement contrôle	Signifie l'événement en relation avec une personne morale publique, si une Tierce Partie (autre qu'un Affilié de cette personne morale publique) acquiert plus de 50% des parts sociales émises par cette personne morale publique, ou plus de 50% des droits de vote dans le but d'une assemblée des membres de cette personne morale publique et interviendra au cas ou la Société si les Associés DH cessent de détenir plus de 50% des Actions au moins
DH	Signifie Doughty Hanson & Co Managers Limited, une société constituée selon les lois d'Angleterre et de Wales avec siège social à 45 Pall Mall, Londres, SW1Y 5JG et enregistrée sous le numéro 03015047 (ou n'importe quel successeur de cette dernière)
Majorité DH	Signifie les Associés DH détenant une majorité simple des Parts Sociales détenues par les Associés DH
Associé DH	Signifie chacun des DH N et 1G Nominees et tout Affilié de DH, DHS ou 1G Nominees détenant des Parts Sociales et qui a signé un contrat d'adhésion ou document similaire dans le but d'adhérer à un accord entre associés (s'il y en a) en tant qu'Associé DH
DHS	Signifie DH ProjectCo 1 S.à.r.l. (RCS B 136.672)
Valeur Equitable	Signifie en relation avec des Parts Sociales la valeur déterminée par les experts comptables/commissaires aux comptes de la Société de temps en temps, qui devront agir en tant qu'experts et non en tant qu'arbitres et dont la rémunération sera réglée tel que déterminé par la Société agissant raisonnablement et qui évalueront les Parts Sociales sur la base d'un acheteur disposé et d'un vendeur disposé sans escompte pour une participation minoritaire et tenant compte des droits aux dividendes des Parts Sociales
Assemblée Générale	Signifie l'assemblée générale des Associés de la Société (ou le cas échéant pourvu que permise par la loi, les résolutions écrites des Associés)
Groupe	Signifie la Société et ses exploitations subsidiaires de temps en temps et "Membre du Groupe" aura la signification correspondante
IG Nominées	Signifie Doughty Hanson & Co V Nominées IG Limited
Prix d'émission	Signifie la somme versée ou censée être versée pour toute Part Sociale, (comprenant la prime versée ou censée être versée à la date de son émission que ces sommes soient ou non versées par le détenteur des Parts Sociales,) ou lorsque des actions ont été acquises par acquisition le prix payé par l'acquéreur; et signifie le prix à prendre en considération lors de l'émission de ces actions, un Euro cinquante cents (€1,50);

Détenteur Gestionnaire	Signifie un détenteur individuel de parts sociales ou d'une autre participation dans un Associé Gestionnaire (ou autre entité sociétaire qui détient une participation dans un Associé Gestionnaire) ou détenteur de participations ou autres droits en Parts Sociales ou autres (y compris la jouissance de toute autre participation, propriété ou droit) (et les personnes qualifiées de "Gestionnaire" dans tout contrat d'adhésion ou autrement dans le cas d'un accord entre associés, s'il y en a)
Représentant du Management	Signifie toute autre personne qui peut être spécifiée de temps en temps par écrit par les Détenteurs Gestionnaires détenant une majorité dans les parts sociales des Associés Gestionnaires
Personne	Signifie toute entité individuelle ou légale de toute nature
Date pertinente	Signifie la date à laquelle le Détenteur Gestionnaire pertinent a acquis une participation dans les Parts Sociales
Vente	Signifie (i) le Transfert par Vente de toute participation dans les Parts Sociales de la Société à toute Personne ou groupe (que ce soit en une ou plusieurs transactions) qui ne soit pas DH N ou un Affilié de DH N ayant comme résultat que cette Personne ou groupe seuls ou ensemble avec des Personnes agissant ensemble détiennent le droit d'exercer 50% ou plus des droits de vote à toute assemblée générale de la Société; ou (ii) le Transfert par Vente (autre que d'une société affiliée entièrement détenue à une autre ou de ou vers la Société de ou vers une société affiliée entièrement détenue) de substantiellement l'ensemble de l'exploitation, actifs et propriété du Groupe
Sûreté	Signifie toute hypothèque, engagement, droit de gage, droit de gage foncier, nantissement ou cession ou toute autre convention ou contrat qui offre une garantie
Accord entre Associés	Signifie tout accord entre actionnaires ou accord similaire ou contrat entre les Associés de la Société et la Société à condition que les Associés DH y soient partie, qui pourrait exister à la date pertinente, s'il y en a
Associés	Signifie les détenteurs de Parts Sociales
Parts Sociales	Signifie toutes les Parts Sociales émises par la Société dans égard de classes
Parts Sociales à la Vente	Signifie les Parts Sociales pour lesquelles une notification de transfert est réputée donnée selon l'Article 13
Tierce Partie	Signifie une personne qui n'est ni Associé ni Affilié d'aucun Associé
Transfert	Signifie tout transfert d'une ou de plusieurs Parts Sociales ou de tout droit ou participation, direct ou indirect, soit légal soit bénéficiaire, y relatifs, de quelque manière que ce soit y compris par le biais d'une vente, de disposition, de transfert, d'engagement, de droit de gage foncier de toute sorte, cession ou autre moyen; et Transférer, Transférant ou Transféré, Transférable devront être interprétés de la même manière.
Acquéreur	Signifie la personne à qui les Parts Sociales ont été Transférées.

Art. 23. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

La Société détient actuellement seule quatre cent soixante et un mille quatre cent cinquante-trois (461.453) parts sociales de Friction Holdings A/S, d'un total de cinq cent mille (500.000) parts sociales étant 92.29 % de la totalité du capital social émis par Friction Holdings A/S. Parce que la Société a, par l'apport en nature, reçu en outre trente huit mille cinq cent quarante sept parts sociales de Friction Holdings A/S, une société incorporée sous les lois du Danemark, Etat-membre de l'Union Européenne, qui, ensemble avec les parts sociales déjà détenues par la Société dans Friction Holdings A/S représentent 100% du capital social de Friction Holdings A/S, les parties font référence à l'article 4-2 de la loi du 29 novembre 1971 qui prévoit une exemption de l'impôt sur le capital.

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de l'augmentation de son capital social sont évaluées à environ 5.500 Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais a constaté qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 20 août 2008 - WIL/2008/744 - Reçu douze euros = 12 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 26 mars 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009055306/2724/916.

(090064105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Goodman APP 1&2 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 105.447.

—
EXTRAITS

En date du 9 avril 2009, Goodman APP Holdings (Lux) Sàrl, l'associé unique a transféré son siège social du 6, rue Philippe II, L-2310 Luxembourg, au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Craig Williamson

Mandataire

Référence de publication: 2009055312/15.

(090064385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Rosh Trust International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 21.731.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 16 mars 2009 au siège social

Résolution Unique

A l'unanimité il a été décidé de nommer comme Administrateur Délégué avec effet immédiat, Monsieur Meir Klabin, Administrateur de Sociétés, né le 10.08.1947 à Vilnius (Lithuania), demeurant à Str 2/41 Tel-Aviv, Israël, il pourra engager la société par sa seule signature.

Le mandat d'Administrateur-Délégué prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROSH TRUST INTERNATIONAL HOLDING SA

Signature

Référence de publication: 2009055314/553/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08461. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Ansbacher Group Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 102.073.575,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 102.888.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 1^{er} avril 2009 que Monsieur Harrison Titcomb Hugh a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 mars 2009.

A compter du 31 mars 2009, le conseil de gérance de la Société est donc composé de:

- M. Dazi Mehdi, gérant,
- M. Sheikh Amad Bin Jabor Bin Jassim Al Thani, gérant,
- M. Ali Shareef Al Emadi, président du conseil de gérance,
- M. Ahmed Al Sayed, gérant,

- M. John Rawlings, gérant,
- M. Ali Ahmed Al-Kuwari, gérant,
- M. Martin Charles Say, gérant,
- M. Anthony Paul Trew, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Ansbacher Group Holdings Limited

SGG S.A.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2009055356/795/28.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08280. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090063952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

JP Commercial VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 80B, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 129.114.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mai 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1637 du 2 août 2007.

Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JP Commercial VI S.à r.l.

Par procuration

Signature

Référence de publication: 2009055323/15.

(090064143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Danio Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 124.934.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/05/2009.

Pour DANIO INVEST S.A.

Philippe RICHELLE / Nour-Eddin NIJAR

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009055327/14.

(090063922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

S.u.P. Aries SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 134.207.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung

Die Ordentliche Generalversammlung vom 8. April 2009 der S.u.P. Aries SICAV-FIS hat folgende Beschlüsse gefasst:
Für den Zeitraum bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010 werden folgende Personen gewählt:

Herr Nikolaus Rummler (Vorsitzender)

Herr Ulrich Juchem (stellvertretender Vorsitzender)

Herr Jürgen Wieland (Mitglied)

Herr Dieter Baumann (Mitglied)

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen

Die Aktionäre beschließen einstimmig bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung die ifb-Lux-Audit Sàrl als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. April 2009.

DZ BANK International S.A.

Für S.u.P. Aries SICAV-FIS

V. Augsdörfer / T. Haselhorst

Référence de publication: 2009055554/1239/25.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08997. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Livaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 121.140.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 05/05/09.

Pour LIVACO S.A.

Philippe RICHELLE / Nour-Eddin NIJAR

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009055329/14.

(090063915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Archester Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 116.377.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009055331/10.

(090063909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Tournelle Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 134.199.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 20 avril 2009

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2014:

- Monsieur Benoît DE FROIDMONT, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

- Monsieur Adrien ROLLE, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

- Monsieur Miguel REYNDERS, administrateur de sociétés, demeurant au 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2009:

- GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., 83, Pafbruch, L-8308 Capellen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009055336/20.

(090064157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Felix L.C.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 117.999.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009055999/10.

(090064163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

ARTEMIS Information Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 15, rue du Kalchesbrück.

R.C.S. Luxembourg B 36.326.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2007, le mandat d'Administrateur de Monsieur RAMMOS Aristidis n'a pas été renouvelé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2009.

ARTEMIS INFORMATION MANAGEMENT S.A.

15, rue Kalchesbrück

L-1852 Luxembourg

Philippe PETIT

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2009055340/16.

(090064055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Nova Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 107.468.

Extrait du 28 avril 2009

Suite à l'échéance du mandat du gérant à savoir Monsieur Jean-Marc FABER en date du 4 décembre 2006, il est confirmé que Monsieur Jean-Marc FABER, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, est toujours gérant de la société avec un pouvoir de signature individuelle pour toutes les affaires relevant de la gestion journalière et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

NOVA LUXEMBOURG INVESTMENTS S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009055341/780/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00101. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Recticel Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 92.669.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mars 2009

L'Assemblée reconduit DELOITTE en tant que Réviseur Externe de la société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mars 2010.

Luxembourg, le 24 avril 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009055345/5649/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07713. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Assfinar S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 33.566.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 6 avril 2009

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick ROCHAS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg
- Monsieur Philippe SLENDZAK, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg,
- Monsieur Maurice HOUSSA, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Et aux fonctions de commissaire aux comptes la société MAZARS, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.
Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Philippe SLENDZAK

Administrateur

Référence de publication: 2009055361/636/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07252. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090063899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Blumenthal, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8369 Hivange, 31, rue de Garnich.
R.C.S. Luxembourg B 29.658.

—
Im Jahre zwei tausend neun.

Den zweiundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung BLUMENTHAL JARDINAGE ET HYDROCULTURE S.à r.l., mit Sitz in L-8369 Hivange, 31, rue de Garnich, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 47.858,

hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Herrn Marion DIDIER, Landwirt, wohnhaft in L-8369 Hivange, 31, rue de Garnich.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, erklärte dass sie die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung BLUMENTHAL ist, mit Sitz in L-7639 Blumenthal, 2, rue de Diekirch, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 29.658 (NIN 1981 2401 257).

Besagte Gesellschaft wurde gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph HOFFMANN, mit dem damaligen Amtswohnsitze in Echternach, am 13. März 1981, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 90 vom 5. Mai 1981, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Fernand UNSEN, mit dem Amtssitze in Diekirch, am 25. März 1985, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 110 vom 18. April 1985;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Gérard LECUIT, mit dem damaligen Amtssitze in Mersch, am 23. Dezember 1988, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 114 vom 27. April 1989.

Das Gesellschaftskapital wurde in Euro umgewandelt gemäss Gesellschafterbeschluss unter Privatschrift vom 19. Juni 2002, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1338 vom 14. September 2002.

Die Statuten wurden zuletzt abgeändert zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitze in Junglinster, am 27. Juni 2003, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1202 vom 21. Juni 2006.

Das Gesellschaftskapital beträgt fünfzigtausend Euro (€ 50.000,-) und ist eingeteilt in zwei tausend (2.000) Anteile mit einem Nominalwert von je fünfundzwanzig Euro (€ 25,-).

Dass aufgrund einer Anteilabtretung unter Privatschrift vom 31. Oktober 2008, welche Anteilabtretung von dem Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden, alle Gesellschaftsanteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung BLUMENTHAL JARDINAGE ET HYDROCULTURE S.à r.l. zugeteilt sind.

Alsdann ersuchte die Komparentin den amtierenden Notar Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Auf Grund der vorhergehenden Anteilübertragung wird Artikel 6 der Statuten abgeändert um folgenden Wortlaut zu erhalten:

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt FÜNFZIG TAUSEND EURO (€ 50.000,-) und ist eingeteilt in zwei tausend (2.000) Anteile mit einem Nominalwert von je FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 25,-), alle zugeteilt der Gesellschaft mit beschränkter Haftung BLUMENTHAL JARDINAGE ET HYDROCULTURE S.à r.l., mit Sitz in L-8369 Hivange, 31, rue de Garnich, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 47.858.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Blumenthal nach Hivange zu verlegen und demgemäss Artikel 2 der Statuten wie folgt abzuändern:

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Hivange.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin legt die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-8369 Hivange, 31, rue de Garnich.

Vierter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst den Rücktritt von Herrn Dirk Westerdijk als Geschäftsführer anzunehmen und erteilt ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

Fünfter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer zu ernennen:

Herrn Marion DIDIER, Landwirt, wohnhaft in L-8369 Hivange, 31, rue de Garnich.

Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. DIDIER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 avril 2009. Relation: ECH/2009/481. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 30. April 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009055347/201/72.

(090064535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Famil Deco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8369 Hivange, 3, rue de Kahler.

R.C.S. Luxembourg B 93.150.

L'an deux mille neuf, le vingt-sept avril,

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert.

A COMPARU:

Monsieur Serge MULLER, indépendant, né à Luxembourg, le 26 mars 1963, demeurant à 13, rue de la Libération, L-4932 Hautcharage,

agissant en sa qualité d'associé unique de la société FAMIL DECO Sàrl, avec siège social à L-4959 Bascharage, 13 Op Zaemer, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 93.150,

société constituée sous la dénomination TRADI DECOR S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 1^{er} avril 2003,

publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 541 du 20 mai 2003,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises, et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 mars 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C en date du 7 mai 2008, numéro 1.128, page 54.099, le dit acte portant changement de dénomination.

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique a prié le notaire instrumentant d'acter la résolution prise par lui en sa susdite qualité d'associé unique.

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer le siège social de son adresse actuelle à la nouvelle adresse sis à L-8369 Hivange, 3 rue Kahler et décide de changer le premier alinéa de l'article 3 des statuts afin de le mettre en conformité avec cette décision, de façon que le dit alinéa aura désormais la teneur suivante:

"Le siège social est établi dans la commune de DAHLEM"

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Muller, Reuter

Enregistré à Redange/Attert, Le 28 avril 2009. Relation: RED/2009/552. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 5 mai 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009056312/7851/36.

(090064964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Luxair Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.996.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 14 avril 2009

L'assemblée reconduit les mandats d'administrateur de Mr. Adrien NEY, Mr. Laurent JOSSART et de Mr. Michel FOLMER, demeurant tous trois professionnellement à l'aéroport de Luxembourg à L-2987 Luxembourg, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire d'avril 2010.

L'assemblée reconduit le mandat du réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire d'avril 2010.

Luxembourg, le 24 avril 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009055348/5649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07711. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090063989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

H&F Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 66.000.000,00.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 134.103.

Le gérant B de la société, Monsieur Luca Gallinelli né le 6 mai 1964 à Firenze en Italie a changé d'adresse et demeure dorénavant au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2009.

Pour H&F Luxembourg 1 S.à r.l.

SGG S.A.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2009055355/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08281. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090063961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Axapem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 116.072.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 20 avril 2009

Le mandat de commissaire aux comptes de la société PricewaterhouseCoopers, RCS B 65.477, ayant son siège social au L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, a été reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AXAPEM S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009055633/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08907. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Pointe Allegre Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 31.356.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 22 décembre 2008 à 10.00 heures au siège social, que:

- Le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, l'assemblée générale décide de reconduire ledit mandat pour une nouvelle période de 6 années expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour le conseil d'administration

Gabrielle SCHNEIDER

Référence de publication: 2009055357/535/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05229. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Pointe Allegre Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 31.356.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 9 avril 2009 que Monsieur Jean-Louis COLETTI, directeur d'agence assurances, né le 20 novembre 1952 à Marseille (France), demeurant à MC 98000 Monaco, 31, avenue Princesse Grace, a été nommé nouvel administrateur pour terminer le mandat de Monsieur Erasmo DEL GRANDE, démissionnaire.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009055358/535/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05708. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Finpic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 103.392.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 18 mars 2009

Résolutions

1. L'assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire:

PricewaterhouseCoopers, siège social au L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 65.447.

Son mandat expirera à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clôturant au 31 mars 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

FINPIC S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009055363/636/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03363. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090063879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

WELL-BEING Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 52.092.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2005

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires a décidé, à l'unanimité, les points suivants:

- Elle renouvelle les mandats des administrateurs Boudry François, I.F.A. International Finance Assistance Holding s.a. et Gefilux s.a. pour un terme de 6 années. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire du mois de mai 2011.

- Elle nomme comme commissaire la s.p.r.l. Jaka, sise à B-1300 Limal (Belgique) rue Champêtre, 2. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire du mois de mai 2011.

- Elle autorise le conseil d'administration à nommer Mr. Boudry François comme administrateur-délégué pour un nouveau terme de 6 années.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 mai 2005

- Le Conseil d'Administration désigne Mr. Boudry François comme administrateur-délégué pour un nouveau terme de 6 années, celui-ci prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire du mois de mai 2011.

Pour le conseil d'administration

Mr. Boudry F.

Administrateur délégué

Référence de publication: 2009055360/22.

(090064349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Pemgroup Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 139.407.

Franck Willaime et Michel Leitz, ont démissionné de leur poste d'Administrateur B et d'Administrateur délégué de la Société le 24 avril 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Pour la Société

Franck Willaime / Michel Leitz

Référence de publication: 2009055366/13.

(090064624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

TNS Luxembourg Alpha S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.718.525,00.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 46, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 76.275.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 15 avril 2009

L'associé unique décide de nommer Monsieur Paul Delaney, né le 13 novembre 1952 à Horsham, Grande-Bretagne et ayant son adresse professionnelle au 27 Farm Street, Londres, W1J 5RJ, Grande-Bretagne, en tant que gérant de la Société avec effet au 15 avril 2009 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

TNS Luxembourg Alpha S.à r.l.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009055390/5499/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD09010. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090063911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Artefac 136 Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8805 Rambrouch, 33, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 145.947.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-sept avril.

Par devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Michel FORGET, gérant de société, demeurant à B -1330 Rixensart, 3b rue de l'Institut.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet le conseil et la consultance en matière de confection de façades, châssis, revêtements ainsi que le négoce d'articles de la branche.

Elle peut faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement auxdites activités ou à des activités similaires susceptibles de favoriser ou de faciliter l'exécution ou le développement de son objet social.

Elle peut également prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations qui sont susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "ARTEFAC 136 S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Rambrouch.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) divisé en CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Les CENT PARTS SOCIALES (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2009.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ HUIT CENTS SOIXANTE-DIX EUROS (EUR 870,-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

48848

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Michel FORGET, prèdit.
- 2.- La société est gérée par l'associé-gérant unique qui pourra engager la société sous sa seule signature.
- 3.- Le siège social est établi à L-8805 Rambrouch, 33 rue Principale.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Forget, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 avril 2009. Relation: EAC/ 2009/ 4927. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 mai 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009055364/203/85.

(090064184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

BJ Services Company Canada S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.002.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 108.612.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle de la société à Luxembourg le 26 février 2009

L'assemblée générale annuelle de BJ Services Company Canada Sàrl (la Société) a décidé de renouveler les mandats de

- M. Jeffrey Edward Smith
- M. Bret Wells
- M. James W. Stewart et
- M. Marc Feider

comme gérants de la Société pour un terme qui se clôturera lors de l'assemblée annuelle qui approuvera les comptes sociaux pour l'année 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009055386/5499/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08999. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090063886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Andreosso Carrelages, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5819 Alzingen, 8, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 34.089.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue à Alzingen en date du 26.03.2009

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Daniel Andreosso demeurant à 21, rue Hiel, L-3341 Huncherange a été nommé gérant de la société en remplacement de Mme Flora Andreosso, demeurant à 3, rue Bettembourg, L-3326 Crauthem, démissionnaire.

Luxembourg, le 26.03.2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009055370/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02670. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Bata Brands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 92.292.

—
Extrait des décisions prises par les associées en date du 29 janvier 2009

1. Monsieur Carl SPEECKE a démissionné de son mandat de gérant.
2. Monsieur Benoît NASR, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 26 mai 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
3. Le nombre des gérants a été augmenté de 3 (trois) à 4 (quatre).
4. Monsieur Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BATA BRANDS S.à r.l.

Pierre CLAUDEL / Benoît Nasr

Référence de publication: 2009055372/20.

(090064551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Bonnefont S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.517.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 20 avril 2009

Le mandat de commissaire aux comptes de la société PricewaterhouseCoopers, RCS B 65.477, ayant son siège social au L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, a été reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bonnefont S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009055634/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08911. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Compar Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.714.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 3 février 2009

1. M. Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de M. Jean FELL, démissionnaire, dont il achèvera le mandat qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. Mme Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été cooptée comme administrateur de la société en remplacement de M. André WILWERT, démissionnaire, dont elle achèvera le mandat qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

3. M. Jean-Pierre BERGHMANS a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 6/5/2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *COMPAR INVEST S.A.*

Virginie DOHOGNE / Gérard BIRCHEN

Référence de publication: 2009055374/24.

(090064541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Patris II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 140.833.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 24 février 2009

1. M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Mikaël GUTIERREZ, administrateur de sociétés, né à Liège (Belgique), le 18 octobre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Patris II S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2009055377/16.

(090064533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Portolux-Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7611 Larochette, 1, rue Bourberg.

R.C.S. Luxembourg B 31.662.

L'an deux mil neuf, le seize mars,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

1) Monsieur Joao TEIXEIRA LUCAS, entrepreneur en constructions, demeurant à Larochette,

2) La société PAT HOLDING S.A., L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 60.306, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 23 mai 1990,

ici représentée par son administrateur-délégué:

- Madame Madeleine MEIS, administrateur de sociétés, demeurant à L-9647 Doncols, 96, Duerftsrooss,

3) Monsieur Alexandre TEIXEIRA LUCAS, entrepreneur de constructions, né à Fiolhoso, Portugal, le 24 mai 1969, demeurant à L-6114 Junglinster, 9, um Railand;

lesquels comparants sub 1. et 2. sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée PORTOLUX CONSTRUCTIONS S.à r.l. avec siège à L-7611 Larochette, 1, rue Bouberg, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 31.662, constituée par acte du notaire Edmond SCHROEDER, alors de résidence à Mersch, en date du 14 septembre 1989, et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par le notaire instrumentaire en date du 13 février 2003, publiée au Mémorial C numéro 398 du 11 avril 2003.

Ceci exposé, les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire de la société prédécrite, et, après avoir renoncé à toute convocation supplémentaire, ils ont requis le notaire d'acter comme suit leur résolution, prise à l'unanimité:

Cession de parts sociales:

PAT HOLDING S.A. cède et transporte:

- à Monsieur Joao TEIXEIRA LUCAS, ici présent et qui accepte, 397 (trois cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales, et
- à Monsieur Alexandre TEIXEIRA LUCAS, ici présent et qui accepte également, 100 (cent) parts sociales.

Souscription:

En suite des cessions des parts qui précèdent, la souscription des parts de la société s'établit comme suit:

- M. Joao TEIXEIRA LUCAS, Larochette:	400 parts
- M. Alexandre TEIXEIRA LUCAS, Junglinster:	<u>100 parts</u>
TOTAL:	500 parts

Modification statutaire:

En conséquence des deux résolutions ci-dessus, l'article 4 des statuts est modifié comme suit:

" **Art. 4.** Le capital social est fixé à trente-neuf mille Euros (€ 39.000,-) divisé en cinq cents parts sociales sans valeur nominale, toutes entièrement libérées et souscrites.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution."

Gérant administratif:

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Alexandre TEIXEIRA LUCAS de son poste de gérant administratif et le remercie de l'exécution de son mandat.

Monsieur Alexandre TEIXEIRA LUCAS est confirmé comme gérant technique.

Pouvoir de signature - Gérance:

Le notaire ayant attiré l'attention des comparants sur une discordance relevée à la lecture de l'extrait d'immatriculation délivré par le RCSL en date du 11 mars 2009, selon lequel extrait Monsieur Joao TEIXEIRA LUCAS est inscrit sous le nom de LUCAS comme "Administrativer Geschäftsführer", membre du conseil de gérance (lequel organe n'existe plus depuis la refonte des statuts du 13.02.2003) et indiquant que "la société sera valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique GOMES LOPES Antonio Joé et du gérant technique LUCAS Joao Ricardo",

l'assemblée décide de redresser la situation comme suit:

- correction du patronyme de Monsieur Joao LUCAS en Joao TEIXEIRA LUCAS, gérant administratif,
- suppression de la notion de conseil de gérance,
- correction du pouvoir de signature comme suit: "La société sera valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif."

Intervention des gérants:

Messieurs Joao et Alexandre TEIXEIRA LUCAS, considérés en leur qualité de gérants de la société, déclarent que l'ensemble des résolutions ci-dessus leur ont été dûment signifiées et les approuvent expressément.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels et résidences, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. TEIXEIRA LUCAS, M.MEIS, A. TEIXEIRA LUCAS, C. MINES

Enregistré à Capellen, le 19 mars 2009. Relation: CAP/2009/872. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial C.

Capellen, le 25 mars 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009055439/225/68.

(090064168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Lidl Belgium GmbH & Co.KG, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4670 Differdange, 170A, rue de Soleuvre.

R.C.S. Luxembourg B 52.309.

—
AUSZUG

Es wird hiermit angezeigt, dass Herr Maarten Jan Koster, geboren am 25. Juli 1971, in Boekel (Niederlande), mit beruflicher Anschrift in D-74172 Neckarsulm, 1, Stiftsbergstraße, als Handlungsbevollmächtigter ("Geschäftsführer") der Gesellschaft bestellt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2009055385/5499/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07809. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090063856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

BJ Services International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 605.391.800,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 76.063.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle de la société à Luxembourg le 26 février 2009

L'assemblée générale annuelle de BJ Services International Sàrl (la Société) a décidé de renouveler les mandats de

- M. James W. Stewart
- M. Jeffrey Edward Smith
- M. Bret Wells et
- M. Marc Feider

comme gérants de la Société pour un terme qui se clôturera lors de l'assemblée annuelle qui approuvera les comptes sociaux pour l'année 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009055388/5499/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD09004. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090063900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Lion/Katsu Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.962.

—
Il résulte du contrat de transfert de parts en date du 16 janvier 2009 que associé Mrs Lisa Claire King, résidant à 1, Linden House, Wilton Road, Beaconsfield, Buckinghamshire HP9 2DQ, Great Britain, a transféré 10 parts sociales de classe D et 30 parts sociales de classe D1 détenues dans Lion/Katsu Investments S.à r.l., à Lion/Katsu Investments S.à r.l., avec siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, RCS Luxembourg B 104.962 avec effet au 16 janvier 2009.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009055402/15.

(090064066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Eagle JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 127.380.

Il résulte d'une lettre de démission adressée le 27 mars 2009 par Monsieur Ian Whitecourt aux associés de la Société que Monsieur Ian Whitecourt démissionne de son mandat de gérant de la Société avec effet au 27 mars 2009.

Il résulte en outre d'une lettre de démission adressée le 27 mars 2009 par Monsieur Craig Bass aux associés de la Société que Monsieur Craig Bass démissionne de son mandat de gérant de la Société avec effet au 27 mars 2009.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est désormais composé de Monsieur Chester Barnes, gérant unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
Eagle JV S.à r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2009055389/5499/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD09006. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090063908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

TNS Luxembourg Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 46.348.625,00.**

Siège social: L-1338 Luxembourg, 46, rue du Cimetière.
R.C.S. Luxembourg B 76.276.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 15 avril 2009

L'associé unique décide de nommer Monsieur Paul Delaney, né le 13 novembre 1952 à Horsham, Grande-Bretagne et ayant son adresse professionnelle au 27 Farm Street, Londres, W1J 5RJ, Grande-Bretagne, en tant que gérant de la Société avec effet au 15 avril 2009 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
TNS Luxembourg Beta S.à r.l.
Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2009055391/5499/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD09014. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090063917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Crescent Euro Self Storage Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 93.753.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 avril 2009.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2009055803/231/14.

(090065389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Value Secondary Investments Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.493.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 24 avril 2009 que:

- Les mandats des administrateurs M. Massimo LONGONI, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, de M. Géry-Charles DEMEEÛS D'ARGENTEUIL, ayant son adresse privée au 13 Urenerweg, L-9991 Weiswampach, et de Mme Arianne NEUMARK, ayant son adresse privée au 12, Via Telesio, I-20145 Milan, Italie, ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2009.

- Le mandat du commissaire aux comptes M. Marcel STEPHANY, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Aurore DARDENT

Mandataire

Référence de publication: 2009055393/751/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08752. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090063934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Tempo - Team Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.989,69.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 46.880.

Ernst & Young Luxembourg S.A., avec siège social à L-5365 Munsbach, 7, parc Syrdall a été nommé réviseur d'entreprises de la Société pour les exercices sociaux se terminant au 31 décembre 2006 et 2007, en vertu des articles 69 1. a), 35 et 36 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés et comptes annuels;

en vertu de l'Assemblée Générale de la Société tenue en date du 26 mars 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Daniel Boone

Mandataire

Référence de publication: 2009055639/280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04644. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

AMCI Worldwide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 625.377,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.094.

—
EXTRAIT

En date du 3 avril 2009, les résolutions de l'actionnaire unique ont apporté les modifications suivantes:

- Démission de Monsieur Lambertus Seerden, avec adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que Gérant de classe B de la société et ceci avec effet à partir du 3 avril 2009.

- Nomination de Mr. Richard Brekelmans, né le 12 septembre 1960, à Amsterdam, aux Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que Gérant de classe B de la société et ceci avec effet à partir du 3 avril 2009 et pour une durée indéterminée.

Dorénavant, la liste de gérants sera comme suit

Gérants de classe A:

- Mr. Hans-Jürgen Mende

Gérants de classe B:

- Mr. Richard Brekelmans
- Mr. Paul Lamberts
- Mr. Johan Dejans

Paul Lamberts.

Référence de publication: 2009055394/23.

(090063940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

cominvest S.A., cominvest Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 28.610.

Die Gesellschaft teilt folgende personelle Veränderungen in Bezug auf die Besetzung des Verwaltungsrates mit:
Herr Volker Kurr hat sein Mandat als Mitglied und stellvertretender Vorsitzender des Verwaltungsrates mit Wirkung zum 15. August 2008 niedergelegt.

Die Herren Matthias Glas und Ingo Mainert haben Ihre Mandate als Mitglieder im Verwaltungsrat jeweils mit Wirkung zum 28. Februar 2009 niedergelegt.

Durch einen schriftlich gefassten Beschluss hat der Verwaltungsrat die Herren Horst Eich und Wolfgang Pütz mit Wirkung zum 1. März 2009 als Ersatz für die Herren Glas und Mainert in den Verwaltungsrat gewählt. Herr Dr. Sebastian Klein wurde ab dem 1. März 2009 zum stellvertretenden Vorsitzenden dieses Gremiums bestimmt.

Geschäftsadresse der Herren Eich und Pütz: Allianz Global Investors Kapitalanlagegesellschaft mbH, Mainzerlandstr. 11-13 D-60329 Frankfurt am Main.

Der Verwaltungsrat der cominvest Asset Management S.A. setzt sich demnach aktuell wie folgt zusammen:

- Herr Horst Eich (Vorsitzender)
- Herr Dr. Sebastian Klein (stellv. Vorsitzender)
- Herr Wolfgang Pütz
- Herr Michael Hartmann

Die Amtszeit der oben genannten Verwaltungsratsmitglieder endet jeweils mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im April 2010.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. April 2009.

Für die Richtigkeit

Henrich Echter / Dr. Thomas Goergen

Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2009055919/1765/31.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08539. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

ABM Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 119.841.

EXTRAIT

(i) - Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 15 avril 2009 que:

- Monsieur Patrice GALLASIN, administrateur de classe A de la Société, a démissionné avec effet au 23 mars 2009;
- et P.A.L. Management Services S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital de 12.500 euros, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous numéro B 145 164, a été nommée administrateur de classe A de la Société avec effet au 15 avril 2009 et ce, jusqu'à la prochaine assemblée annuelle qui se tiendra en l'année 2009.

(ii) - En outre, Mademoiselle Céline PIGNON, née le 27 mars 1977 à Metz, avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, a été désignée en qualité de représentant permanent de P.A.L. Management Services S.à r.l., conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009055398/4287/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07528. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

FR Luxco Canada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.104.

L'associé unique a décidé en date du 20 avril 2009 de:

- nommer M. R. Donald Ferguson, avec adresse professionnelle à 25, Victoria Street, SW 1H OEX Londres, Grande-Bretagne, en tant que gérant de la Société à partir du 20 avril 2009.

- Accepter la démission de M. Tom Sikorski, avec adresse professionnelle à 68, Pall Mall, GB - SW 1Y Londres, Grande-Bretagne, en tant que gérant de la Société à partir du 20 avril 2009.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

Gérants:

- Mme Isabelle Rosseneu Gérant

- M. Richard Brekelmans Gérant

- M. R. Donald Ferguson Gérant

Luxembourg, le 28 avril 2009.

Richard Brekelmans.

Référence de publication: 2009055396/19.

(090063954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

A.J.T. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 26-30, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 68.980.

Cession de parts sociales

Je soussigné, LUNA VICTORIA MARIO, déclare avoir vendu 10% des parts que je détient dans la société, A.J.T. Sarl, 26-30 rue de l'Eau L-1449 Luxembourg à Monsieur De Araujo Guedes Alcino au prix bilantaire.

Fait à Luxembourg, le 16 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009055751/9595/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00406. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

ABM Network Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 77.343.

EXTRAIT

(i) - Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 26 mars 2009 que:

- Monsieur Antonio MONTI, administrateur de classe A de la Société, a démissionné avec effet au 6 octobre 2008;

- Monsieur Tiziano MANTOVANI, administrateur de classe B de la Société, a démissionné avec effet au 15 décembre 2008;

- Monsieur Patrice GALLASIN, administrateur de classe A de la Société, a démissionné avec effet au 23 mars 2009;

- Monsieur Alberto AGOSTA, née a Comerio (Italie), le 19 septembre 1944, avec adresse à Via Privata Ercole Marelli n° 2, 20121 Milano (Italie), a été nommé administrateur de classe A de la Société avec effet au 26 mars 2009 et ce, jusqu'à la prochaine assemblée annuelle qui se tiendra en l'année 2009;

- et P.A.L. Management Services S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital de 12.500 euros, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des

Sociétés du Luxembourg sous numéro B 145 164, a été nommée administrateur de classe A de la Société avec effet au 26 mars 2009 et ce, jusqu'à la prochaine assemblée annuelle qui se tiendra en l'année 2009.

(ii) - En outre, Mademoiselle Céline PIGNON, née le 27 mars 1977 à Metz, avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, a été désignée en qualité de représentant permanent de P.A.L. Management Services S.à r.l., conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009055399/4287/28.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07525. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Orifer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.622.

Extrait des décisions portant à publication de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 5 mai 2009 à 12.00 heures au siège social de la société

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire en date du 5 mai 2009 que:

- Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Marcel STEPHANY, expert comptable, ayant son adresse professionnelle au 23, cité Aline Mayrisch à L-7268 Bereldange, a été renouvelé avec effet rétroactif au 7 janvier 2008. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale de l'année 2014.

Luxembourg, le 5 mai 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009055403/17.

(090064068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

AVVB Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 44.792.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009055918/9.

(090064272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Winam Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 7, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.267.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, tenue en date du 1^{er} avril 2009 que:

- Décision a été prise de nommer Monsieur Stéphane GENGEMBRE, demeurant 68, boulevard de Courcelles, F-75017 Paris, France, aux fonctions d'administrateur de la société, avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

- Décision a été prise de nommer Madame Patricia GENGEMBRE, demeurant 68, boulevard de Courcelles, F-75017 Paris, France, aux fonctions d'administrateur de la société, avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de notre société, tenu en date du 1^{er} avril 2009 que:

- Décision a été prise de nommer Monsieur Stéphane GENGEMBRE, prénommé, aux fonctions d'administrateur délégué de la société, avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

- Décision a été prise, sur base de l'article 2 des statuts, de transférer le siège social de la société WINAM INVESTMENT S.A.,

du 18-20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg,
au 7, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009055418/1334/28.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00403. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Mirabaud Equities, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.093.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires («L'Assemblée») s'est tenue à Luxembourg, au siège social de la Société, 1, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, le 21 avril 2009 à 10h00 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'Administrateur de Messieurs Yves Mirabaud (29, Boulevard Georges Favon à CH-1204 Genève, SUISSE), Marc Pereire (21, St James's Square à UK-SW1Y 4JP Londres, Grande-Bretagne) et Jerry Hilger (1, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg) pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Ernst & Young pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour MIRABAUD EQUITIES

Pictet Funds (Europe) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009055558/52/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08941. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Mirabaud Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 20.509.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires («L'Assemblée») s'est tenue à Luxembourg, au siège social de la Société, 1, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, le 17 avril 2009 à 11h00 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'Administrateur de Messieurs Yves Mirabaud (29, Boulevard Georges Favon à CH-1204 Genève, SUISSE), Marc Pereire (21, St James's Square à UK-SW1Y 4JP Londres, Grande-Bretagne) et Jerry Hilger (1, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg) pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Ernst & Young pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour Mirabaud Fund Management S.A.

Pictet Funds (Europe) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009055559/52/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08939. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Mirabaud Bonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 65.751.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires («L'Assemblée») s'est tenue à Luxembourg, au siège social de la Société, 1, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, le 21 avril 2009 à 11h30 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'Administrateur de Messieurs Yves Mirabaud (29, Boulevard Georges Favon à CH-1204 Genève, SUISSE), Marc Pereire (21, St James's Square à UK-SW1Y 4JP Londres, Grande-Bretagne), Yves Erard (1501, Avenue Mc Gill Ave. -Suite 2220 à H3A 3M8 Montréal (Québec) Canada) et Jerry Hilger (1, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg) pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Ernst & Young pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour MIRABAUD BONDS
Pictet Funds (Europe) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009055560/52/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08937. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Mausen & Fils travaux et services agricoles, Société Civile.

Siège social: L-8838 Wahl, 2, Kinnekshaff.
R.C.S. Luxembourg E 3.133.

—
Generalversammlung für das Jahr 2007

In der Generalversammlung vom 24. Dezember 2007 um 16:00 Uhr wurde das Resultat des Jahres 2007 mit einem Gewinn von _ mit allen Anteilen (100) beschlossen und auf das Jahr 2008 übertragen.

Des weiteren wurden mit allen Anteilen (100) beschlossen ab dem Geschäftsjahr 2008 (01/01/2008) der 50 prozentige von Frau Mausén-Ney Anny auf ihren Sohn Mausén Jean-Marc geboren in Ettelbrück 04/03/1985 zu übertragen.

Neue Aufteilung ab 01/01/2008

- a) Mausén Georges 50% der Anteile
- b) Mausén Jean-Marc 50% der Anteile

Nach diesen Beschlüssen wurde die Generalversammlung um 16:45 Uhr aufgehoben.

WAHL, den 24. Dezember 2007.

Mausén Georges / Mausén-Ney Anny / Mausén Jean-Marc.

Référence de publication: 2009055594/17.

(090064575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

John Gallow S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.
R.C.S. Luxembourg B 127.753.

Par la présente nous vous informons que nous démissionnons avec effet immédiat de notre fonction d'Administrateur de la société JOHN GALLOW SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 127753, section B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

THE LION'S ASSOCIATES SA
KARP Claude / Mille Marga Mengato
Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009055618/9037/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07795. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Phoenix R.E. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 110.032.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2009.

Pour PHOENIX R.E. S.à r.l.

ECOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2009055621/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD08083. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090063963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Partners Group Global Value SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.171.

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 avril 2009, les actionnaires de la Société d'Investissement à Capital Variable «Partners Group Global Value SICAV» ont pris les résolutions suivantes:

- ont accepté la démission de M. Mark Rowe en tant que Administrateur, en date du 5 mars 2009;
- ont renouvelé le mandat de Mme Hélène Boriths Müller, M. Roland Roffler et ont élu M. Alexis Kamarowsky ayant son adresse professionnelle à 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg en tant que Administrateurs.

Le Conseil d'Administration de la Société d'Investissement à Capital Variable «Partners Group Global Value SICAV» est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2010:

Mme Hélène Boriths Müller, M. Roland Roffler et M. Alexis Kamarowsky.

Le mandat de Réviseur d'Entreprise de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. est renouvelé jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2010

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009055626/801/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07638. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Plan X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2268 Luxembourg, 30, rue d'Orchimont.

R.C.S. Luxembourg B 139.784.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2009.

Pour PLAN X S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009055622/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07949. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090063965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

L Select, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 57.507.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009055623/1176/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00302. - Reçu 60,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090063898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Marine Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 105.905.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first of April,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

appears FEDIKEN S.A. (the "Shareholder"), a public limited liability company ("Sociedad Anónima") incorporated under the laws of the Eastern Republic of Uruguay, with registered office at Canelones 1090, Montevideo, Uruguay, registered with the Companies Register under registration number 18083, duly represented by its current sole director, here represented by Mr Vincenzo USSANI d'ESCOBAR, attorney at law, with professional address at Via dei Colli della Farnesina 110, 00194 Rome, Italy, vested with a special power of attorney (the "Proxy Form") given by FEDIKEN S.A., in its quality as sole shareholder of MARINE TRADE S.A., a Luxembourg société anonyme having its registered office at L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 105.905, incorporated pursuant to a notarial deed before Me Jean Joseph Wagner on January 31st, 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 181 on March 1st, 2005 (the "Company").

The sole Shareholder requests the notary to act that:

I.- the represented Shareholder as well as the voting number of his shares are documented on the attendance list. This attendance list and the Proxy Form, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

II.- it appears from the attendance list that three hundred and ten (310) shares, representing the entire share capital of the Company, are represented at the present extraordinary general meeting, which can therefore validly deliberate and resolve according to both the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and of the Republic of the Marshall Islands on all the items of the agenda, especially on the transfer of the Company's registered office to the Republic of the Marshall Islands. The Shareholder waives any prior convening notice to the present meeting and states that he has a perfect knowledge of the agenda.

III.- The agenda is the following:

Agenda:

1. Transfer of the registered office of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to the Republic of the Marshall Islands, at the following registered address: Trust Company Complex, Ajeltake Island, Ajeltake Road, Majuro, Marshall Islands MH96960;

2. Confirmation of the continuation of the Company and the Company's records;

3. Powers to be granted to ATTC SAM, with registered office at 7, avenue de Grande-Bretagne in 98000 Monaco, represented by its managing director Mr. Yves Baert, in order to accomplish all the formalities with respect to the registration of the Company with the Companies' Register in the Republic of the Marshall Islands;

4. Powers to be granted to Mrs. Angelina Scarcelli, employee, and/or Mrs. Carine Agostini, employee, both of them residing professionally in 7, Val Sainte Croix in L-1371 Luxembourg, acting together or individually, in order to strike off the Company from the Register of Trade and Companies of the Grand Duchy of Luxembourg based on the evidence of its inscription in the Companies' Register of the Republic of the Marshall Islands;

5. Convening of a new general meeting to be held under the laws of the Republic of the Marshall Islands with the following agenda:

- Review and possible amendment of the Company's articles of association in conformity with the laws of the Republic of the Marshall Islands;

- Appointment of new a Director;

- Miscellaneous.

6. Miscellaneous

The proxy holder explains that this meeting is being held as a direct consequence of the purchase of the Company on March 31st 2009 from FISTICAR SA, a Company established under the laws of the Eastern Republic of Uruguay, and that the transfer is intended for reasons of future administrative and organizational matters within the Shareholder's group.

The Shareholder points out that the Company - once registered with the registry of the Marshall Islands - may also try to qualify as Marshall Islands Maritime Company.

Therefore, the represented Shareholder takes the following resolutions by separate vote of all of his shares:

First resolution

The Shareholder resolves to transfer the registered, administrative and managing office of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to the Republic of the Marshall Islands.

He further declares to adapt the nationality of the Company as direct consequence of the transfer of its registered office and to carry on its existence under the nationality of the Republic of the Marshall Islands without generating a new legal entity by this change of nationality and transfer of the registered office, nor prior dissolution nor liquidation of the existing corporate entity in Luxembourg, and this under the condition precedent of the registration of the Company with the Companies Register of the Republic of the Marshall Islands.

The Shareholder puts to record that this resolution was taken in conformity with article 67-1 of the Luxembourg law on commercial companies.

He resolves that the address of the registered office of the Company in the Republic of the Marshall Islands will be fixed at Trust Company Complex, Ajeltake Island, Ajeltake Road, Majuro, Marshall Islands MH96960.

Second resolution

The Shareholder confirms that the Company will continue all its present assets and liabilities, without limitation, and continues and will continue to assume all the liabilities and commitments of the Company presently of Luxembourg nationality.

Third resolution

The Shareholder hereby irrevocably grants any and all powers to ATTC SAM, a société anonyme monégasque, established under the laws of the Principality of Monaco, having its registered office at 7, avenue de Grande-Bretagne in 98000 Monaco, represented by its managing director Mr. Yves Baert, in order to accomplish all the administrative formalities required in order to obtain registration of the Company with the Companies' Register in the Republic of the Marshall Islands, to sign any and all pertaining deeds and documents and in general to take all steps, requisitions, make all declarations and delegations as may be required in this respect.

Fourth resolution

The Shareholder hereby irrevocably grants any and all powers to Mrs. Angelina Scarcelli, employee, and/or Mrs Carine Agostini, employee, both of them professionally residing in 7, Val Sainte Croix in L-1371 Luxembourg, acting together or individually, required in order to strike the Company off from the Register of Trade and Companies of the Grand Duchy of Luxembourg, based on the evidence of its inscription in the Companies' Register of the Republic of the Marshall Islands.

Fifth resolution

The Shareholder convenes a new general meeting of shareholders of the Company on April 30th 2009 at 10.00 hours with the following agenda:

1. Review and possible amendment of the Company's articles of association in conformity with the laws of the Republic of the Marshall Islands;
2. Appointment of a new Director;
3. Miscellaneous.

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text prevails.

The document having been read to the appearing party, said party signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt et un avril.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée,

Se présente FEDIKEN S.A. (l'"Actionnaire"), une société anonyme de droit de la République Oriental de l'Uruguay ("Sociedad Anonima") ayant son siège social à Canelones 1090, Montevideo, République Oriental de l'Uruguay, enregistré auprès du Registre des Sociétés sous le numéro 18083, représenté par son directeur unique actuellement en fonctions, ici représenté par Mr. Vincenzo USSANI d'ESCOBAR, avocat, avec adresse professionnelle à Via dei Colli della Farnesina 110, 00194 Rome, Italie, muni d'une procuration spéciale (la "Procuracion") donnée par FEDIKEN S.A., en sa qualité d'actionnaire unique de MARINE TRADE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, enregistrée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.905, constituée suivant acte notarié du 31 janvier 2005 pardevant Me Jean Joseph Wagner, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 181 du 1^{er} mars 2005 (la "Société").

L'Actionnaire unique prie le notaire d'acter que:

I.- l'Actionnaire représenté ainsi que le nombre de ses actions votantes sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et la Procuracion, une fois signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- il ressort de la liste de présence que trois cent dix (310) actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'elle peut décider valablement, tant conformément à la législation du Grand-Duché de Luxembourg qu'à celle de la République des Iles Marshall, sur tous les points portés à l'ordre du jour et notamment sur le transfert du siège social de la Société vers la République des Iles Marshall. L'Actionnaire renonce à une convocation préalable et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée.

III.- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers la République des Iles Marshall, à l'adresse suivante: Trust Company Complex, Ajeltake Island, Ajeltake Road, Majuro, Marshall Islands MH969604;

2. Confirmation de la continuation des activités de la Société et des livres sociaux;

3. Pouvoirs à accorder à ATTC SAM, ayant son siège social à 7, avenue de Grande-Bretagne à 98000 Monaco, représentée par son administrateur délégué Monsieur Yves Baert, à l'effet d'accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la Société au Registre des Sociétés aux Iles Marshall;

4. Pouvoirs à accorder à Madame Angelina Scarcelli, employée, et/ou Madame Carine Agostini, employée, toutes deux demeurant professionnellement à 7, Val Sainte Croix à L-1371 Luxembourg, pouvant agir ensemble ou individuellement, à l'effet de radier l'inscription de la Société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la Société au Registre des Sociétés aux Iles Marshall;

5. Convocation d'une nouvelle assemblée avec l'ordre du jour suivant:

- Revue et adaptation éventuelle des statuts de la Société en conformité avec les lois de la République des Iles Marshall;

- Nomination de nouveaux administrateurs;

- Divers.;

6. Divers.

Le représentant de l'Actionnaire expose que la présente assemblée est une conséquence directe de l'acquisition de la Société de FISTICAR SA, une société de droit de la République Oriental de l'Uruguay, en date du 31 mars 2009 et que le transfert de la Société est envisagé pour des besoins administratifs et organisationnels futurs au sein du group de l'Actionnaire.

L'Actionnaire souligne que la Société - une fois enregistrée auprès du Registre des Iles Marshall - tentera le cas échéant également de répondre aux exigences d'une Société Maritime des Iles Marshall.

Par conséquent, l'Actionnaire représenté prend, à l'unanimité et par voix séparées de ses actions, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire décide de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective avec effet à la date de ce jour du Grand-Duché de Luxembourg vers la République des Iles Marshall.

L'Actionnaire décide encore, en conséquence directe du transfert de siège, d'adapter la nationalité de la Société et de poursuivre ses activités sous la nationalité de la République des Iles Marshall, sans toutefois que par ce changement de nationalité et de transfert de siège une personne juridique nouvelle soit constituée, sans dissolution ou liquidation antérieure de la personne juridique existante au Luxembourg, le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la Société au Registre des Sociétés de la République des Iles Marshall.

L'Actionnaire déclare que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

L'Actionnaire décide que l'adresse du siège social aux Iles Marshall, sera fixée à Trust Company Complex, Ajeltake Island, Ajeltake Road, Majuro, Marshall Islands MH969604.

Deuxième résolution

L'Actionnaire confirme que la Société continuera tous ses avoirs et toutes ses responsabilités, sans exceptions, et poursuit et poursuivra toutes les obligations et engagements de la Société actuellement de nationalité luxembourgeoise.

Troisième résolution

L'Actionnaire accorde tous pouvoirs généralement quelconques à ATTC SAM, une société anonyme monégasque, établie sous les lois de la Principauté de Monaco, ayant son siège social à 7, avenue de Grande-Bretagne à 98000 Monaco, représentée par son administrateur délégué Monsieur Yves Baert, à l'effet d'accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la Société au Registre des Sociétés aux Iles Marshall, de signer tous actes et documents y afférents et de faire toutes les démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

Quatrième résolution

L'Actionnaire accorde tous pouvoirs généralement quelconques à Madame Angelina Scarcelli, employée, et/ou Madame Carine Agostini, employée, toutes deux demeurant professionnellement à 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, pouvant agir ensemble ou individuellement, à l'effet de radier la Société du Registre de Commerce et de Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la Société au Registre des Sociétés aux Iles Marshall.

Cinquième résolution

L'Actionnaire convoque une nouvelle assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société pour le 30 avril 2009 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

1. Revue et adaptation éventuelle des statuts de la Société en conformité avec les lois de la République des Iles Marshall;
2. Nomination d'un nouvel administrateur;
3. Divers.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, faite et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire instrumentant, la présente minute.

Signé: V. Ussani d'Escobar et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 avril 2009. Relation: LAC/2009/15545. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009056544/5770/189.

(090066153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Telcom GIE, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg C 65.

Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire tenue en date du 26 janvier 2009.

L'assemblée a décidé d'accepter le changement de la dénomination du membre Mobilux SA (Mobilux), société anonyme, 61, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 43.290 en "LUXGSM SA"

ainsi que

le transfert du siège de la société LUXGSM SA à l'adresse 90A, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg,

ceci conformément à la publication au mémorial C1302 du 30 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TELCOM G.I.E.

Signatures

Référence de publication: 2009055779/10178/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08687. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.